



ACADÉMIE
DE CRÉTEIL

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Personnels d'encadrement stagiaires

Promotion 2023

Colette Besson



Formation statutaire académique

Septembre 2023

Le mot de la déléguée académique à la formation des personnels d'encadrement (DAFPE)

La formation professionnelle des cadres conduit des professionnels de l'éducation aux parcours très divers à l'exercice d'une fonction qui requiert la capacité non seulement d'assumer des responsabilités mais encore celle d'incarner l'éthique exigeante d'un représentant de l'État.

Cette perspective impose une formation initiale qui se déroule selon des modalités diversifiées afin de permettre aussi bien l'acquisition de gestes professionnels que l'accès à une culture de l'encadrement dans un contexte complexe et stimulant d'évolutions majeures de notre institution. Elle s'intègre dans un continuum de formation qui prend en compte la préparation au concours et se poursuit par la formation continuée qui vous sera proposée en N+1 afin de poursuivre au sein de la promotion Colette Besson les échanges professionnels amorcés durant cette année.

Votre formation statutaire doit vous permettre à la fois de devenir acteur de votre parcours professionnel et participer à impulser une dynamique de partage entre pairs. Elle s'appuie pour cela sur de grands principes :

- l'alternance qui permet l'enrichissement mutuel des temps de travail en responsabilité et des temps de formation à l'IH2EF ou en académie ;
- l'inter-catégorialité qui développe une culture commune et qui vise à soutenir des collectifs apprenants dans les territoires ;
- la personnalisation du parcours de formation qui tient compte de l'expérience acquise en particulier pour les personnels ayant fait fonction ;
- l'ouverture à des contextes professionnels différents qui enrichit le regard porté sur les évolutions des métiers de cadres, la conduite du changement ou la modernisation de l'action publique.

Le présent livret récapitule les éléments constitutifs de cette formation en présentant ses acteurs et les grandes lignes de son contenu qui est pensé pour être complémentaire de l'offre de l'IH2EF. Votre chef d'établissement d'accueil (CEA) et votre référent (si vous êtes personnel de direction stagiaire), votre tuteur (si vous êtes inspecteur stagiaire), votre accompagnement départemental et académique (École académique de la formation continue, acteurs départementaux, formateurs, etc.) sont à votre disposition pour vous apporter l'aide et le soutien nécessaires à une entrée dans vos nouvelles fonctions que je vous souhaite pleinement réussie.

Sylvie Charbonnel

Déléguée académique à la formation des personnels d'encadrement

Sommaire



Formation statutaire des personnels d'encadrement : les ambitions académiques	4
Les acteurs de la formation	5
Validation de la formation et procédures de titularisation dans le corps	10
Les contenus de l'offre de formation académique 2023-2024	13
1. Descriptifs des modules communs aux personnels de direction/ personnels des corps d'inspection stagiaires 2023 – année 2023-2024	14
2. Descriptifs des modules destinés aux personnels des corps d'inspection stagiaires 2023 – année 2023-2024	33
3. Descriptifs des modules destinés aux personnels de direction stagiaires 2023 – année 2023-2024	48
Annexes	62
Le pilotage académique de la formation	63
Vos interlocuteurs	64
Convention de stage des personnels des corps d'inspection	69
Convention de stage des personnels de direction	72

Formation statutaire des personnels d'encadrement : les ambitions académiques

« La formation professionnelle statutaire des personnels d'encadrement pédagogique vise la professionnalisation des personnels d'inspection et de direction dans la perspective d'un pilotage renforcé du système éducatif. En donnant à ces cadres une culture commune de la responsabilité et de l'engagement professionnel, elle accompagne et induit un changement de posture nécessaire à leur prise de fonction. Elle répond aussi à l'exigence d'adaptabilité du service public et dote l'encadrement des outils nécessaires à la conduite du changement. » (Circulaire n° 2017-141 du 04-08-2017).

L'organisation générale de la formation est définie au niveau national par les arrêtés distincts du 27 mars 2020 relatifs à la formation professionnelle statutaire des personnels de direction et à la formation professionnelle statutaire et à l'affectation des IA-IPR et des IEN stagiaires.

➔ L'académie retient tout particulièrement trois priorités stratégiques

1

Renforcer le positionnement institutionnel des personnels d'encadrement pédagogique

En tant que représentants de l'État, ils sont en charge de la mise en œuvre d'une politique éducative nationale (en école, en circonscription, en EPLE, dans l'académie) ce qui requiert la clarification des différents « périmètres de responsabilités, de compétences et d'appartenance », leur juste appréciation en situation, dans et hors EPLE, au dedans comme au dehors de notre administration. La formation doit apporter le maximum d'occasions de développement du sentiment d'appartenance à l'institution, constitutive de la loyauté et de la capacité à rendre compte.

2

Développer fortement la capacité coopérative des personnels d'encadrement stagiaires dans leur parcours de professionnalisation

Comme pilote et représentant de l'État, ils doivent :

- conduire le changement pédagogique et éducatif ;
- accompagner et évaluer les personnels.

À l'interface entre le terrain des établissements et les autorités départementales ou académiques, un personnel d'encadrement pédagogique doit savoir concilier :

- respect du principe hiérarchique et souci de la loyauté,
- volonté d'installation de la confiance et de la bienveillance.

Il lui revient donc de contribuer activement à la coopération à tous les niveaux de la chaîne hiérarchique interne ainsi qu'avec les partenaires et « usagers » (importance de l'alliance éducative avec les parents comme avec les élèves), grâce au renforcement des compétences psycho-sociales requises.

Les personnels de direction et d'inspection seront donc préparés à réfléchir et agir ensemble autour de thématiques professionnelles requérant leur collaboration. Des objets de travail partagés pourront donc justifier des modules communs.

3

Faire partager les objectifs du projet académique : donner à tous les élèves les outils pour devenir autonomes et mobiles.

En tant que pilotes pédagogiques, les personnels d'encadrement de l'académie de Créteil doivent fédérer les acteurs pour construire des trajectoires de réussite et favoriser l'ambition de tous les élèves. Cet objectif s'appuie sur l'usage concerté d'indicateurs afin de poser ensemble des diagnostics, d'évaluer collectivement les politiques suivies et de mettre en place un plan d'actions pour répondre aux besoins. Ce faisant, ils développeront leurs capacités stratégiques au service de la réussite des élèves.

En élargissant leur conscience et leur vigilance déontologiques, en faisant vivre les valeurs de notre République dans leur action quotidienne, en développant une éthique de la relation et un mode de communication de qualité, ils créeront les conditions de la coopération afin de permettre à l'individu comme au collectif de s'inscrire dans une dynamique positive d'efficacité et d'épanouissement.

Les acteurs de la formation

● La déléguée académique à la formation des personnels d'encadrement (DAFPE) :

- assure, sous l'autorité de la rectrice et en coordination avec la directrice de l'École académique de la formation continue (EAFIC), une mission de conception de la stratégie académique de formation des personnels d'encadrement.
- élabore, met en œuvre et suit le dispositif académique de formation initiale et continue des personnels d'encadrement.
- met en œuvre la politique académique de formation des personnels d'encadrement ;
- veille à la coordination des différents acteurs académiques et à la bonne dynamique du processus de formation.

La DAFPE est le relais de l'IH2EF en académie. Toute demande à l'IH2EF doit au préalable être soumise à la DAFPE.

● L'École académique de la formation continue

Les conseillères en ingénierie de formation et les gestionnaires, en collaboration avec la DAFPE :

- mettent en place le calendrier des formations ;
- contribuent au suivi des formations et à leurs mises en œuvre ;
- assurent la gestion administrative et financière des actions de formation et des différents acteurs ;
- s'assurent du respect du cahier des charges de la formation et de son articulation avec le cadrage national ;
- aident à l'élaboration d'un bilan de la formation des personnels d'encadrement ;
- assurent une mission de veille sur les éventuelles difficultés repérées ;
- participent au pilotage du réseau et à la coordination des acteurs de la formation des personnels d'encadrement en académie.

➔ Les acteurs de la formation des personnels des corps d'inspection

● Le tuteur

Le tuteur joue un rôle essentiel dans la professionnalisation des inspecteurs stagiaires et dans la construction de leur posture :

- il accueille le stagiaire, favorise sa connaissance du contexte professionnel et de son environnement institutionnel ;
- il facilite l'adaptation du stagiaire à sa nouvelle fonction et participe au traitement des difficultés éventuellement rencontrées ;
- il contribue à l'individualisation de la formation du stagiaire par l'analyse de ses besoins au regard des situations professionnelles rencontrées ;
- il identifie les acquis et les marges de progrès du stagiaire ;
- il concourt à l'évaluation du parcours de professionnalisation du stagiaire dans un esprit formatif ;
- il veille à proposer des modalités d'accompagnement variées et adaptées aux besoins du stagiaire (visites conjointes, préparation, observation et analyse réflexive de situations professionnelles diversifiées, apports spécifiques sur la connaissance du territoire et des interlocuteurs, soutien à la prise en main des outils métiers).

Remarque : les personnels d'inspection recrutés par inscription sur liste d'aptitude ne bénéficient pas de tuteur. Toutefois, une demande argumentée peut être formulée auprès des doyens ou A-DASEN qui pourront la soumettre à la validation de la DAFPE.

● Les doyens (inspecteurs du 2^d degré)

Pairs expérimentés ayant une excellente connaissance de l'académie, des services du rectorat et de son fonctionnement, les doyens ont un rôle d'accompagnement et de conseils. Ils participent, de fait, à la formation des inspecteurs stagiaires.

● Les coordonnateurs de discipline (inspecteurs du 2^d degré)

En lien avec le bureau du doyen et avec certains services, ils jouent un rôle important dans la professionnalisation des nouveaux collègues et sont des ressources de proximité qui facilitent l'entrée dans le métier. Les inspecteurs stagiaires peuvent les solliciter afin de mobiliser leurs connaissances fines des interlocuteurs, des procédures et des usages.

● Les A-DASEN (inspecteurs du 1^{er} degré)

Adjoints à la Directrice ou au Directeur académique des services de l'éducation nationale de chaque département, ils disposent d'une connaissance approfondie du département, de ses partenaires institutionnels, des services de la DSDEN, et du métier d'IEN. Ils contribuent à la formation des IEN stagiaires et ont un rôle d'accompagnement et de conseils.

Les acteurs de la formation des personnels de direction

Le rôle et missions des différents acteurs nationaux et académiques sont décrits dans le guide de l'IH2EF. Toutefois, l'académie de Créteil a fait le choix, concernant les personnels de direction, d'une coordination départementale.

Les Daasen, correspondants départementaux

C'est l'échelon départemental qui assure le suivi des personnels de direction en formation statutaire.

Dans ce cadre, le correspondant départemental :

- participe au comité académique de pilotage opérationnel et de suivi de la formation des cadres ;
- organise le suivi des stagiaires dans son département, prend toutes dispositions utiles pour assurer la cohésion de la promotion (solidarité de réseau). Il peut décider de la mise en œuvre de temps de régulation à chaque fois qu'il le juge nécessaire (remontée d'informations sur la réception de l'offre de formation par exemple) ;
- après avoir participé à leur recrutement, pilote le réseau des référents et coordonne leur action notamment au moyen de réunions de régulation (une première peut être programmée avant les vacances d'automne, une seconde entre les vacances de Noël et les vacances d'hiver), pour dresser des bilans d'étape sur le parcours de professionnalisation des stagiaires, et favoriser les échanges de pratiques entre pairs (harmonisation des modes opératoires d'accompagnement des stagiaires et mutualisation d'outils, etc.).
- reste en veille (en lien avec le CT EVS du département, l'IA-IPR EVS du secteur et la DAFPE), sur les éventuelles difficultés mais également sur les régulations nécessaires à mener auprès des CEA, CER comme des stagiaires (protocole d'alerte) ; prend toute disposition utile pour y remédier sur la base d'un diagnostic partagé de la situation ;
- participe, en étroite relation avec la DAFPE, à la production comme à la diffusion de toute information à caractère stratégique concernant la formation statutaire, des stagiaires, des CEA, des référents ou des formateurs.

Les animateurs départementaux placés auprès des Daasen, correspondants départementaux

Dans son action de pilotage et de régulation départementale, le Daasen s'appuie sur des personnels de direction animateurs qui en assurent les traductions opérationnelles. Ils sont donc directement impliqués dans :

- l'organisation des actions de formation départementalisées ;
- le suivi de proximité des stagiaires par le lien constant qu'ils entretiennent avec les référents ; leur point de vue sera entendu pour l'analyse des difficultés éventuelles d'un stagiaire, de la qualité de son investissement notamment dans le cadre des modules départementaux.

En relation avec la DAFPE, ils relayent et produisent de l'information opérationnelle sur les conditions et contenus de formation, à l'usage des stagiaires, des CEA, référents, formateurs et Daasen. Ils participent au comité de pilotage opérationnel de la formation à l'échelle académique.

Le conseiller technique départemental pour les établissements et la vie scolaire (CT EVS départemental)

Par la nature même de ses fonctions auprès du Dasen, le CT EVS départemental recueille les informations utiles relatives aux situations de tensions que peuvent traverser certains EPLE (dégradation de leur climat scolaire). Aux côtés du Daasen, il sera donc forcément partie prenante de l'analyse du contexte d'exercice éventuellement complexe ou difficile de tel ou tel stagiaire.

Au-delà du diagnostic qu'il pourra croiser avec le référent, l'IA-IPR EVS, le Daasen, le personnel de direction-animateur départemental, apportera le conseil d'un personnel de direction expérimenté, avisé et porteur d'une connaissance fine des codes ou habitudes de fonctionnement de l'administration départementale.

L'IA-IPR – Établissements et Vie scolaire (EVS)

À partir de la connaissance qu'il a de l'établissement d'affectation, du chef d'établissement d'accueil (CEA), du chef d'établissement référent (CER) et du plan de formation statutaire, l'IA-IPR EVS rend visite au stagiaire avant les vacances de Toussaint pour une première prise de contact, puis en décembre/janvier afin de procéder à un bilan d'étape de l'adaptation au poste de ce dernier. Il le retrouve lors de l'entretien de titularisation programmé tout de suite après les vacances de printemps, sans que d'autres rencontres ou échanges intermédiaires ne soient exclus en cas de besoins ou de difficultés particulières.

En tout état de cause, l'IA-IPR EVS doit être prévenu en cas de doute sérieux sur le pronostic d'intégration du stagiaire dans le corps, que l'alerte provienne du CEA, du CER, du Daasen ou du CT EVS départemental.

Le chef d'établissement d'accueil (CEA)

- Il accueille et conseille le stagiaire au moment de son intégration dans l'établissement, comme dans son positionnement dans la fonction d'adjoint.
- Il prévoit, pour ce faire, des temps formalisés d'échange et de régulation, moments d'explicitation des stratégies mises en œuvre, afin de rendre lisible le fonctionnement de l'établissement. Des occasions d'interrogation et d'analyse de l'action conduite (auto évaluation) et des opportunités de préparation et de projection des actions à venir (anticipation).
- Il accompagne les nécessaires ajustements relationnels (avec les élèves, les personnels, les familles, les partenaires), et la construction d'une nouvelle posture institutionnelle de cadre (discrétion, neutralité et réserve, loyauté, sens du service public, exemplarité, etc.)
- Il veille à l'installation d'une communication orale et écrite appropriée, à la cohérence entre les exigences posées aux collaborateurs et le comportement professionnel affiché (exemple de la ponctualité, de la tenue vestimentaire, etc.)
- Il met en place des situations d'apprentissage variées et associe peu à peu le stagiaire aux actions de pilotage. Par exemple, il n'est pas pensable que ce dernier reste à l'écart de toutes les étapes de la préparation de la rentrée (marge d'autonomie, offre de formation, effectifs, répartition de la DHG, élaboration de la structure, TRM, répartition de services, constitution des équipes et classes, EDT), de la mise en œuvre et du suivi de la politique pédagogique et éducative et de l'ensemble des dispositifs spécifiques (AP, PPRE, parcours Avenir, GPDS, etc.), de la GRH (gestion ou suivi des opérations collectives et des situations individuelles dont l'inspection et la notation) et de la politique de communication (élèves, professeurs, familles).
- Il affine avec le stagiaire le plan de formation personnalisé élaboré avec le CER. Il peut en effet apporter sa connaissance du contexte d'exercice pour préciser les besoins de formation.

- Il contribue au suivi assidu de la formation statutaire du stagiaire en tenant compte de plan de formation. Il veille en cela à anticiper les arbitrages entre activités en EPLE et temps institutionnels de formation.
- Il délègue peu à peu des tâches en responsabilité dans les domaines pédagogiques et éducatifs en explicitant les enjeux et le cadre réglementaire, pour mieux identifier les stratégies possibles de mise en œuvre, sans oublier de préciser les modalités du « reporting ».
- Il permet la participation active du stagiaire dans les instances (CA, CP, CVC ou CVL, CESCE, CHSCT, CD), par la prise en charge de points spécifiques comme le pilotage de conseils d'enseignements, de conseils de classes (préparés en amont pour une meilleure cohérence et équité de traitement des élèves).

Pour conclure, il aide son adjoint à construire une vision intégrée et globale de l'établissement : complémentarité des objectifs pédagogiques et éducatifs, évaluation de sa performance, identification des leviers mobilisables et des obstacles à lever ou à contourner dans la mise en œuvre de son projet, etc. Le CEA est le premier formateur et l'acteur principal de l'individualisation du parcours du stagiaire.

Le chef d'établissement référent (CER)

Le CER accompagne le stagiaire dans son parcours de professionnalisation en l'aidant, en lien avec le CEA, à se positionner dans ses nouvelles fonctions, à réguler sa pratique, à mobiliser ressources et réseaux à bon escient. Pour ce faire, il prend connaissance de l'architecture et des contenus de la formation statutaire nationale et académique dont il doit se sentir partie prenante. Il est aussi en lien avec les animateurs départementaux pour assurer un suivi optimal du stagiaire.

- Il organise au minimum une rencontre d'échanges et d'analyse réflexive avec le stagiaire par période entre deux vacances, dans l'établissement d'affectation de ce dernier ou dans le sien. Dans ce cadre, il sait écouter, dédramatiser, aider à la prise de distance et prodiguer conseils et encouragements. Il facilite la démarche continue d'auto évaluation du stagiaire.
- Il participe au cours d'entretiens avec son stagiaire à l'élaboration du plan personnalisé de formation académique (PPF) de celui-ci en vue d'une éventuelle validation par Monsieur le recteur.
- Il propose des apports complémentaires à ceux du CEA et à l'offre académique ou nationale de formation (articulation théorie/pratique) afin d'aider le stagiaire à contextualiser ce qu'il fait dans le cadre du fonctionnement global de l'EPLE.
- Il aide le stagiaire à anticiper les échéances du « film annuel », à prioriser les tâches et à distinguer l'essentiel de l'accessoire.
- Il peut aider le stagiaire à élaborer son rapport d'activité et à préparer son entretien de titularisation.
- Il dresse avec le stagiaire un bilan des effets de la formation statutaire et des perspectives de formation futures.

En conclusion

Personnel de direction ou inspecteur stagiaire, la formation dépend aussi de ce que le stagiaire en fait... en lien avec ses collègues de promotion (réseaux d'échanges informels).

Le travail sur les valeurs et l'acquisition de la posture d'un personnel d'encadrement du ministère de l'Éducation nationale, l'assimilation des connaissances afférentes, l'implication dans les activités professionnelles constitutives du « cœur de métier », nécessitent une démarche réflexive personnelle d'analyse et de synthèse qu'il revient au stagiaire de mener à bien avec le concours organisé de toutes les personnes associées à sa formation.

Dans ses fonctions d'adjoint ou d'inspecteur, le stagiaire est conduit à identifier des situations professionnelles qui sont ou seront pour lui porteuses d'enjeux au sens où il y jouera une partie de sa légitimité et de sa crédibilité. C'est dire l'importance du repérage des compétences à développer ou à acquérir par ordre de priorité en fonction du cycle annuel de l'activité des personnels de direction ou d'inspection, dans leur contexte territorial spécifique d'exercice.

Le tuteur ou les CER/CEA et le stagiaire pourront utilement s'appuyer sur le référentiel de compétences mis en place par l'IH2EF (voir espace M@gistère Promotion Colette Besson) qui doit mobiliser l'ensemble des acteurs de la formation. Cette approche par compétences, qui prendra cette année la forme d'un portfolio, doit favoriser l'analyse réflexive et permettre au stagiaire d'observer ses trajectoires de développement en orientant sa formation au service de son développement professionnel.

Validation de la formation et procédures de titularisation dans le corps

1

Des personnels d'inspection

La validation des parcours de professionnalisation des inspecteurs stagiaires ainsi que les procédures en vue de leur titularisation sont précisées par les articles 9 et 26 du décret n° 90-675 du 18 juillet 1990 et l'arrêté du 27 mars 2020.

« Le stagiaire bénéficie d'un parcours personnalisé de formation défini au début de l'année de stage par le recteur, compte tenu des compétences acquises par le stagiaire dans ses fonctions antérieures. Il s'engage à suivre le parcours de formation et à répondre aux exigences de la formation en termes d'assiduité et de productions. »

Fonction d'évaluation du tuteur

Le tuteur accompagne le stagiaire dans la personnalisation du parcours de formation. À l'issue de l'année de stage, il établit un rapport sur la manière dont les compétences métier ont été installées.

Procédures de titularisation

Concernant les lauréats du concours

Les articles 9 et 26 du décret n° 90-675 du 18 juillet 1990 précité prévoient que les inspecteurs sont, à l'issue du stage, titularisés :

- pour les IEN : sur proposition de la rectrice d'académie qui fonde son avis sur le rapport du tuteur et l'avis du DASEN et qui peut recueillir au préalable l'avis de la cheffe de l'IGÉSR ;
- pour les IA-IPR : sur proposition de la rectrice d'académie qui fonde son avis sur le rapport établi par le tuteur et qui peut être complété d'un rapport établi par la cheffe de l'IGÉSR.

L'IGÉSR sera notamment sollicitée par les recteurs pour les situations de stagiaires ayant nécessité un accompagnement particulier et pour lesquelles un avis réservé ou défavorable à la titularisation serait envisagé. La DGRH E2-2 devra être informée de cette saisine.

Pour les inspecteurs de l'éducation nationale stagiaires relevant de la spécialité « enseignement du premier degré, le directeur académique des services de l'éducation nationale sera étroitement impliqué dans la mise en œuvre de cette procédure. » ;

Le personnel d'inspection stagiaire produit un rapport d'activités, rédigé en lien avec son tuteur :

- à la rectrice pour les IA-IPR et les IEN 2^d degré (copie au doyen concerné) ;
- au Dasen pour les IEN 1^{er} degré. Ce rapport servira de support à l'entretien auquel sera convié le stagiaire. À l'issue de cet entretien, le Dasen émet un avis argumenté.

La titularisation est ensuite proposée en commission administrative paritaire nationale (CAPN) à partir des avis proposés à la rectrice et, le cas échéant, de l'inspection générale.

Elle est enfin prononcée par le ministre de l'Éducation nationale et fait l'objet d'une parution au J.O.

Rappel : la circulaire n°2009-053 du 7 avril 2009 précise qu'« à l'issue de l'année de formation, le recteur produit, pour chaque stagiaire, un avis relatif à la titularisation qui tient compte, d'une part, de la manière de servir des stagiaires, appréciée notamment lors du stage en responsabilité et, d'autre part, de l'assiduité et de l'engagement dont ces derniers font preuve dans le suivi de leur parcours individuel de formation ».

Concernant les recrutés par liste d'aptitude et détachés

Les inspecteurs détachés suivent la formation statutaire à l'instar des lauréats de concours.

Les personnels d'inspection nommés par liste d'aptitude ou par intégration directe sont titularisés dans leur corps d'accueil dès leur recrutement et radiés des cadres du corps d'origine. Toutefois, dans le cadre d'un parcours personnalisé, ils sont rattachés à la formation statutaire.

L'agent détaché dans le corps des IA-IPR ou des IEN peut solliciter son intégration au terme de la période de détachement ou au cours de celle-ci, dès la fin de la première année. Une attention particulière sera portée à la situation des agents demandant une intégration après trois années de détachement. La demande d'intégration dans le corps au sein duquel ils étaient détachés, est soumise à avis circonstancié de la rectrice. En cas d'intégration, les personnels concernés font alors l'objet d'une décision de radiation de leur corps d'origine.

2

Des personnels de direction

● Concernant les lauréats du concours et les recrutés par liste d'aptitude

Dans le courant du mois d'avril-mai, une inspection de titularisation par l'IA-IPR EVS du district d'affectation est programmée en relation avec le CEA. Cette visite fait suite à la production d'un rapport d'activités (3 à 4 pages maximum) préalablement adressé à l'IA-IPR EVS et au Dasen et/ou Daasen par le stagiaire. La forme et le contenu de ce rapport sont laissés à son initiative. Il peut demander le conseil de son référent et/ou de son CEA.

Le stagiaire tient en outre à la disposition de l'IA-IPR EVS tout document de travail attestant de ses diverses contributions au pilotage de son EPLE d'affectation.

Un entretien avec le Dasen ou Daasen du département est également planifié.

En amont de cette visite de titularisation, l'IA-IPR EVS provoque tout échange utile avec le CEA (également producteur d'un rapport sur la manière de servir de son adjoint) ainsi qu'avec le référent, de façon à ce que le croisement des regards permette de construire un diagnostic étayé et partagé.

La commission administrative paritaire académique (CAPA) arrête les propositions de titularisation, de renouvellement voire de non intégration dans le corps dans le courant du mois de juin. Les propositions rectorales de non titularisation sont ensuite examinées par la Division de l'Encadrement du ministère. Les stagiaires prennent connaissance des différents avis avant la fin du mois de juillet. Ils reçoivent leur arrêté de titularisation fin juin à l'issue de la CAPA. La situation des stagiaires ayant un avis défavorable de la rectrice est étudiée en CAPA puis en CAPN.

● S'agissant des détachés

Une visite bilan d'étape est planifiée en mai-juin par l'IPR EVS en concertation avec le CEA. La production d'un rapport d'activités est également demandée au détaché. Le suivi concerté de l'adaptation au poste des détachés est comparable à celui des lauréats concours. « *Les fonctionnaires détachés peuvent demander, à tout moment, à être intégrés dans le corps des personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de formation. Au-delà d'une période de détachement de cinq ans, une intégration dans ce corps leur est proposée.* » (décret N°2020-1030 du 11 août 2020). La visite de titularisation intervient à l'issue de la demande d'intégration du personnel détaché.

● Les différents niveaux de mise en alerte

Pour le stagiaire

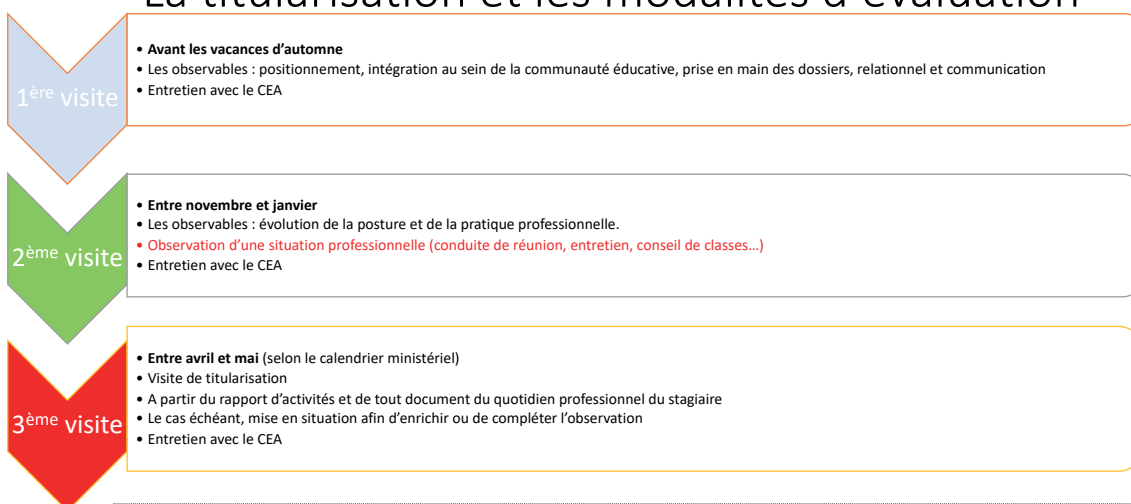
- 1^{er} niveau : le CER (pair de proximité qui peut recevoir les confidences).
- 2^e niveau : le CER communique auprès du comité de suivi départemental (Daasen, CT EVS départemental, animateurs départementaux, IA-IPR EVS).
- 3^e niveau : l'IA-IPR EVS en lien avec le Daasen prévient la DAFPE pour une éventuelle adaptation du plan de formation.

Pour le CEA

le comité de suivi départemental et l'IA-IPR EVS.

● Procédure de titularisation et accompagnement par les IA-IPR EVS

La titularisation et les modalités d'évaluation



En fonction des situations et à l'appréciation de l'IA IPR EVS, une visite intermédiaire supplémentaire pourra être prévue et encadrée par un relevé de conclusions de visite, porté à la connaissance de l'intéressé.

Les contenus de l'offre de formation académique 2023-2024



Les modules présentés dans ce livret vous permettent d'élaborer votre plan de formation académique.

Ce plan personnalisé de formation (PPF), d'une durée minimale de 54 heures (soit 9 jours), est constitué de modules obligatoires et de modules facultatifs laissés au choix du stagiaire.

Votre CEA, votre CER, votre tuteur, vous accompagnent dans l'élaboration de ce plan de formation qui sera formalisé via une application EAFC dédiée, entre le 7 et le 29 septembre 2023.

https://dafor.ac-creteil.fr/fmi/webd/PPF_encadrement_23-24

1.

Descriptifs des modules communs aux personnels de direction / personnels des corps d'inspection stagiaires

promotion 2023

année 2023-2024

Module

« Accueil en académie d'affectation »

Module obligatoire

Regroupement des personnels de direction et d'inspection stagiaires de la promotion 2022 affectés dans l'académie de Créteil

- **Ouverture de la séance et présentation du déroulement**
Déléguée académique à la formation des personnels d'encadrement (DAFPE) :
Mme Sylvie Charbonnel
- **Le rôle et la posture du personnel d'encadrement dans la construction d'un pilotage pédagogique en lien avec les priorités nationales et académiques**
La rectrice : Mmme Julie Benetti
- **Les grandes caractéristiques structurelles de l'académie de Créteil, l'organisation et le fonctionnement des services académiques et départementaux**
Secrétaire général d'académie : M. Mehdi Cherfi
Secrétaire général adjoint, Directeur des relations et des ressources humaines : M. David Beraha
- **L'accueil administratif des stagiaires**
Cheffe du bureau des personnels d'inspection et de direction (BPID) : Mme Michèle Mercier
- **Le cadre général de la formation statutaire académique**
Déléguée académique à la formation des personnels d'encadrement (DAFPE) :
Mme Sylvie Charbonnel
- **Les opportunités du stage d'ouverture à l'international**
Déléguée académique aux relations européennes internationales et à la coopération (Dareic) :
Mme Laure Morel
- **Les opportunités du stage d'ouverture en entreprise**
Délégué académique à la formation professionnelle initiale et continue : M. Pascal Fourestier
- **Les modalités de titularisation des personnels de direction et d'inspection**
Messieurs les doyens des personnels des corps d'inspection du 2^d degré
Mesdames et Messieurs les Dasen ou adjoints aux Dasen pour le 1^{er} degré ou CT 1^{er} Degré
Monsieur le coordinateur IA-IPR EVS, Philippe Krief

Type de formation et public visé :

formation statutaire des personnels d'encadrement pédagogique, promotion 2023

Format : académique

Durée : 3h

Date : 6 septembre 2023

Horaires : 9h - 12h

Lieu : Université Paris Est Créteil - Campus André Boulle - Amphithéâtre A2 - 83/85 av. du Général de Gaulle - 94000 Créteil

Ces informations d'organisation (date et lieu) sont susceptibles d'être modifiées.

Il est nécessaire de se référer à la maquette de formation transmise régulièrement par l'EAFC.

Module « Valeurs de la République »

Module facultatif

Compétence ciblée

Agir en tant que cadre du service public de l'éducation nationale

Objectifs pédagogiques visés

Présenter les enjeux de la transmission des valeurs de la République en établissement

Contenus de formation et situations professionnelles de référence

- Le rôle des personnels d'encadrement pédagogique dans la transmission des valeurs de la République
- Présentation des acteurs et partenaires de l'académie

Modalités pédagogiques retenues

- Conférence
- Étude de cas

Type de formation et public visé :

formation statutaire des personnels d'encadrement pédagogique, promotion 2023.

Format : académique

Durée : 3h

Responsable opérationnel : Sandra Meunier, IA-IPR EVS

Date : 06 octobre 2023

Horaires : 9h - 12h

Lieu : à préciser

Ces informations d'organisation (date et lieu) sont susceptibles d'être modifiées.

Il est nécessaire de se référer à la maquette de formation transmise régulièrement par l'EAFC.

Module

« Préparation du stage en entreprise » et « Restitution des stages d'ouverture »

Module facultatif : préparation du stage en entreprise

Compétence ciblée

Agir en tant que cadre du service public de l'éducation nationale

Objectifs pédagogiques visés

- Comment trouver un stage ?
- Quoi chercher pour expliciter les objectifs du stage à l'entreprise et que celui-ci soit adapté pour répondre à mes attentes ?
- Comment se présenter en tant que cadre de l'éducation nationale et valoriser l'éducation nationale et l'académie ?

Contenus

- Compréhension du contexte économique et du monde de l'entreprise
- Relation « écoles – entreprise ». Stage proposé dans les grandes entreprises (SCHNEIDER – EDF) par les IPE
- Les enjeux du stage d'observation dans le cadre de la formation statutaire des personnels d'encadrement

Modalités pédagogiques retenues :

Intervention de la Dafpic organisée à distance

Type de formation et public visé :

formation statutaire des personnels d'encadrement pédagogique, promotion 2023

Format : académique

Durée : 2 heures

Responsable opérationnelle : Catherine Maron, chargée de mission relation écoles/entreprises à la Dafpic

Date : 9 octobre 2023

Horaires : 9h30 à 11h30

Lien de connexion : https://rendez-vous.renater.fr/dafpic_REE

Module obligatoire : restitution des stages d'ouverture

- Intervention de facilitateurs
- Présentation d'un outil innovant permettant de développer l'intelligence collective en grand groupe et mise en situation pour structurer la restitution de l'ensemble des expériences de stage

Type de formation et public visé :

formation statutaire des personnels d'encadrement pédagogique, promotion 2023

Format : académique

Durée : 3h

Responsable opérationnel : EAFC

Date : date à préciser sur juin-juillet 2024

Horaires : sera précisé ultérieurement

Lieu : sera précisé ultérieurement

Ces informations d'organisation (date et lieu) sont susceptibles d'être modifiées.

Il est nécessaire de se référer à la maquette de formation transmise régulièrement par l'EAFC.

Module

« Impulser et accompagner le changement pédagogique »

Module obligatoire

Compétence ciblée

Apprendre à combiner l'accompagnement des individus et l'animation des équipes dans le management de projets. Mettre en place une méthodologie de projet en plaçant son action dans une dimension stratégique : construction d'un diagnostic, analyse des freins et des leviers, dynamique des groupes, éléments constitutifs du climat scolaire, prise en compte du contexte local. Apprendre à mener une analyse systémique pour effectuer des choix adaptés au contexte.

Objectifs pédagogiques visés

Développer les compétences et outiller les personnels d'encadrement afin de leur permettre de construire un pilotage pédagogique partagé sur les territoires pour accompagner le changement et les évolutions de notre institution.

Contenus de formation et situations professionnelles de référence

- J1 : La notion de diagnostic dans la conduite de projet
- J2 : La notion de processus et d'accompagnement au changement : Comment accompagner les équipes vers les choix les plus pertinents correspondant aux besoins des élèves ? Comment saisir les opportunités des rencontres institutionnelles ? De quels leviers dispose-t-on ? Comment surmonter les freins ?
- J3 : Exploiter les ressources des missions académiques dans le pilotage pédagogique.

Modalités pédagogiques retenues

Démarche de mise perspective transversale (interprofessionnelle, multiscalair) et de réflexivité sur le pilotage mené en EPLE ou sur un territoire (circonscription, district) : ateliers tournants, speed tutoring, analyse et usage raisonné des indicateurs, mises en situation, travaux en groupes interprofessionnels, témoignages de pairs, conférences : apports scientifiques.

Le nombre de journées réparties dans l'année scolaire permet de répondre avec souplesse et adaptabilité aux questions d'actualités pédagogiques auxquelles seront confrontés les stagiaires dans le calendrier annuel mais aussi dans le contexte local.

Type de formation et public visé :

formation statutaire des personnels d'encadrement pédagogique, promotion 2023.

Format : académique

Durée : 15h

Responsables opérationnels : Cybèle Rusé et Vincent Bongrand

Dates :

- J1 : 13 octobre 2023
- J2 : 10 janvier 2024
- J3 : 3 avril 2024

Horaires :

- J1 et J2 : 9h - 17h
- J3 : 9h – 12h

Lieux :

- J1 : Lycée Delacroix à Drancy
- J2 : Lycée Emilie du Chatelet à Serris (à confirmer)
- J3 : Lycée Val de Bièvre à Gentilly

Ces informations d'organisation (dates et lieu) sont susceptibles d'être modifiées.

Il est nécessaire de se référer à la maquette de formation transmise régulièrement par l'EAFC.

Module

« Speed tutoring : rencontre avec les services partenaires du rectorat, enjeux et procédures de la coopération »

Module facultatif

Compétence ciblée

Développer des dynamiques interprofessionnelles et partenariales

Objectifs pédagogiques visés

- Connaître les modalités de travail et les interlocuteurs (qui fait quoi ? Pourquoi ? Qu'est-il attendu des personnels de direction et d'inspection du 2^d degré ?).
- Connaître les besoins des services pour mieux travailler avec eux (en fonction des dossiers traités).

Contenus de formation et situations professionnelles de référence

Présentation de l'organisation et du fonctionnement des services déconcentrés de l'EN dans le contexte cristolien, relations fonctionnelles entre services de gestion et encadrement pédagogique.

Modalités pédagogiques retenues

Speed tutoring : rencontre avec les responsables des différents services du rectorat avec lesquels les personnels d'encadrement doivent collaborer. Développer les conditions d'une meilleure fluidité dans les relations entre acteurs porteurs de logiques et de lectures différentes des mêmes réalités professionnelles.

Type de formation et public visé :

formation statutaire des personnels d'encadrement pédagogique, promotion 2023 (personnel de direction et personnels d'inspection du 2^d degré)

Format : académique

Durée : 3h

Responsable opérationnelle : EAFC - DAFPE

Date : 15 novembre 2023

Horaires : 9h - 12h

Lieu : Rectorat de l'académie de Créteil (bâtiment B – 8^e étage)

Ces informations d'organisation (date et lieu) sont susceptibles d'être modifiées.

Il est nécessaire de se référer à la maquette de formation transmise régulièrement par l'EAFC.

Module

« Stage d'ouverture en Europe financé sur l'accréditation Erasmus+ de l'académie de Créteil : comment préparer et organiser sa mobilité ? »

Module facultatif

1^{re} demi-journée

Objectifs pédagogiques visés

Préparer le stage d'ouverture à l'étranger

Contenus de formation

- Éléments de contexte (stratégie académique, accréditation Erasmus+, rôle de la Dareic, etc.)
- Objectifs de la mobilité
- Financement de la mobilité
- Engagements des participants

Type de formation et public visé :

formation statutaire des personnels d'encadrement pédagogique, promotion 2023.

Format : académique

Durée : 3h

Responsable opérationnelle : Laure Morel, Dareic

Date : 27 novembre 2023

Horaire : 9h30 – 12h30

Lieu : à préciser

2^e demi-journée

Objectifs pédagogiques visés

Préparer le stage d'ouverture à l'étranger

Contenus de formation

- État d'avancement de la préparation et rétro planning
- Complétion des documents contractuels (contrat financier et contrat pédagogique Erasmus+)
- Démarches avant, pendant et après la mobilité

Type de formation et public visé :

formation statutaire des personnels d'encadrement pédagogique, promotion 2023.

Format : académique

Durée : 3h

Responsable opérationnelle : Laure Morel, Dareic

Date : 17 janvier 2024

Horaire : 9h30 – 12h30

Lieu : à préciser

Ces informations d'organisation (date et lieu) sont susceptibles d'être modifiées.

Il est nécessaire de se référer à la maquette de formation transmise régulièrement par l'EAFC.

Module

« Piloter la culture numérique au service de la pédagogie et de l'éducation »

Module facultatif

Compétences ciblées

- Connaître le contexte numérique éducatif académique
- Adresser les bons interlocuteurs pour avancer dans un projet numérique d'établissement, de circonscription ou disciplinaire
- Être sensible aux points de vigilance

Objectifs pédagogiques visés

- Favoriser la culture numérique et la stratégie numérique des encadrants
- Connaître le contexte numérique éducatif académique

Contenus de formation et situations professionnelles de référence

- Mettre en œuvre en établissement la stratégie numérique académique dans son projet d'établissement ou de circonscription
- Adresser les bons interlocuteurs pour avancer dans un projet numérique d'établissement, de circonscription ou disciplinaire
- Faciliter les pratiques professionnelles (d'enseignement, d'évaluation, d'éducation, de communication et d'orientation) avec un environnement sécurisé et un accès simplifié avec l'ENT
- Piloter le numérique avec ses référents dans l'établissement ou en circonscription : rôle du référent numérique et de l'e-run, des référents GAR et PIX et des instances pédagogiques

Modalités pédagogiques retenues

Exposé, échange de pratiques et mise en activité

Type de formation et public visé :

formation statutaire des personnels d'encadrement pédagogique, promotion 2023

Format : académique

Durée : 3h

Responsables opérationnels :

- Christèle Marchais, Déléguée académique au numérique éducatif
- Richard Rudat, Délégué académique adjoint - Inspecteur de l'éducation nationale 1^{er} degré
- Géraldine Nari, Chargée de mission Dane

Date : 29 novembre 2023

Horaires : 9h - 12h

Lieu : LAB Dane Bâtiment B du Rectorat de l'académie de Créteil (7^e étage)

Ces informations d'organisation (date et lieu) sont susceptibles d'être modifiées.

Il est nécessaire de se référer à la maquette de formation transmise régulièrement par l'EAFC.

Module

« Organiser des réunions participatives dans l'exercice de ses missions de personnel d'encadrement »

Module facultatif

Compétence ciblée

Agir en tant que cadre du service public de l'éducation nationale

Objectifs pédagogiques visés

- Définir les types de réunions et leurs fonctions respectives
- Identifier différentes techniques et outils favorisant l'interaction et la participation
- Scénariser une réunion participative en mobilisant plusieurs de ces techniques et outils

Contenus de formation et situations professionnelles de référence

- Travail sur les représentations des participants : parvenir à une définition collaborative des différents types de réunions
- Découverte et description de techniques et outils puis leur présentation au groupe au moyen d'une galerie d'exposition
- Apport théorique : introduction à l'approche design
- Manipulation et expérimentation : scénarisation en groupe d'un type de réunion tiré au sort parmi les types de réunions identifiés puis mise en commun des propositions

Modalités pédagogiques retenues

Ateliers avec travaux de groupes - Séances d'idéation - Apports théoriques - Présentations - Manipulation et expérimentation

Type de formation et public visé :

formation statutaire des personnels d'encadrement pédagogique, promotion 2023

Format : académique

Durée : 6h

Responsable opérationnel : Réseau Canopé 94

Date :

- J1 : 1 décembre 2023
- J2 : 18 janvier 2024

Horaires : 9h - 12h

Lieu : Atelier Canopé 94

Ces informations d'organisation (date et lieu) sont susceptibles d'être modifiées.

Il est nécessaire de se référer à la maquette de formation transmise régulièrement par l'E AFC.

Module

« L'entreprise et le monde économique au cœur de la formation professionnelle »

Module facultatif

Compétence ciblée

Développer des dynamiques interprofessionnelles et partenariales

Objectifs pédagogiques visés

- Connaître les 3 voies : initiale scolaire, initiale apprentissage et formation continue
- Consolider la relation entre l'établissement et l'entreprise reconnue comme un véritable acteur de la formation professionnelle, partenaire de la formation et de la professionnalisation des apprenants
- Faire évoluer l'offre de formation de l'établissement / Accompagner l'évolution de l'offre de formation professionnelle
- Faire des campus des métiers et des qualifications un levier pour réaliser les enjeux relatifs à la formation professionnelle

Contenus de formation et situations professionnelles de référence

Connaître l'apprentissage et la formation continue, missions de l'éducation nationale

- CFA-UFA, Greta : définition
- Statuts, financements, spécificités apprentissage et formation continue ; rôle premier de l'employeur pour l'apprentissage : à quels engagements sont tenus l'UFA et le CFA ?
- Modalités de mise en œuvre et de mobilisation des équipes : accueil, organisation pédagogique, accompagnement et suivi
- Obligations relatives à Eduform, label qualité de l'éducation nationale

Consolider la relation entre l'établissement et l'entreprise reconnue comme un véritable acteur de la formation professionnelle partenaire

- Définir la répartition des compétences des référentiels des diplômés à acquérir en fonction des lieux de formation (entreprise & centre)
- Exploiter en centre les compétences acquises dans les situations de travail, s'assurer de leur réinvestissement et du transfert dans d'autres contextes professionnels
- Constituer un réseau, un vivier d'entreprises partenaires

Faire évoluer l'offre de formation professionnelle / Accompagner l'évolution de l'offre de formation professionnelle

- Nourrir la veille sur les besoins en emplois et en compétences, sur les tendances, sur les évolutions des métiers, sur l'impact des transitions
- Proposer une offre de formation adaptée à court, moyen ou long termes
- Penser des parcours de formation tout au long de la vie

Faire des campus des métiers et des qualifications un levier pour réaliser les enjeux relatifs à la formation professionnelle

Modalités pédagogiques retenues

- Visite d'un EPLE réalisateur d'actions Greta, UFA et membre d'un campus des métiers et des qualifications – Rencontre avec le responsable pédagogique, le DDFPT, un CFC, un coordonnateur, un DO de campus
- Table ronde : intervention d'acteurs du monde économique partenaires du CFA académique et du réseau des Greta
- Ateliers animés par les personnels de la Dapfic et les ingénieurs pour l'école sur les enjeux de la relation école-entreprise et l'accompagnement vers l'insertion

Type de formation et public visé :

formation statutaire des personnels d'encadrement pédagogique, promotion 2023 (personnels de direction et personnels d'inspection du 2^d degré)

Format : académique

Durée : 6h

Responsable opérationnel : Pascal Fourestier, Délégué académique à la formation professionnelle initiale et continue (Dapfic)

Date : 14 décembre 2023

Horaires : 9h - 17h

Lieu : à définir

Ces informations d'organisation (date et lieu) sont susceptibles d'être modifiées.

Il est nécessaire de se référer à la maquette de formation transmise régulièrement par l'EAFC.

Module

« DHG et TRM : de l'acte de gestion à la stratégie pédagogique partagée »

Croisement des regards personnels de direction et personnels d'inspection du 2^d degré

Module facultatif

Compétences ciblées

- Piloter un établissement public local d'enseignement en assurant une ventilation de services réglementairement conforme et pédagogiquement cohérente avec les priorités pédagogiques de l'EPLE
- Encadrer les pratiques professionnelles collectives et individuelles

Objectifs pédagogiques visés

- Comprendre comment est défini le calcul de la DHG par l'autorité de rattachement
- Comprendre comment la DHG s'inscrit dans une politique académique
- Comprendre comment s'élabore le dialogue entre les services académiques et l'EPLE
- Articuler actes de gestion et stratégie pédagogique
- Identifier les marges d'autonomie et la fonction des différentes instances dans son élaboration et sa validation

Contenus de formation et situations professionnelles de référence

- Définir la structure prévisionnelle de l'établissement
- Elaboration d'un TRMD et conduite d'un dialogue de gestion
- Présenter, négocier, associer les représentants des instances consultatives et décisionnelles d'un EPLE

Modalités pédagogiques retenues

Cadrage théorique, questions/réponses, regards croisés personnels de direction / inspecteurs

Type de formation et public visé :

formation statutaire des personnels d'encadrement pédagogique, promotion 2023 (personnels de direction et personnels d'inspection du 2^d degré)

Format : académique

Durée : 3h

Responsable opérationnel : Julien Lalive, chef de la Division des établissements

Date : 19 janvier 2024

Horaires : 9h - 12h

Lieu : Lycée Delacroix à Drancy

Ces informations d'organisation (date et lieu) sont susceptibles d'être modifiées.

Il est nécessaire de se référer à la maquette de formation transmise régulièrement par l'EAFC.

Module

« La relation école/famille : les enjeux de la coéducation »

Module facultatif

Compétence ciblée

Développer des projets et des pratiques visant le développement de relations fructueuses avec toutes les familles

Objectifs pédagogiques visés

Cette action a pour objectif d'éclairer les enjeux de la relation entre l'école et les familles. Ce module posera les principes d'une relation avec les familles fondées sur la confiance dans une perspective de co-éducation et quelques pistes opérationnelles établissement.

Contenus de formation et situations professionnelles de référence

La coéducation : enjeu de la politique éducative

- Postulat : l'implication scolaire des parents pour une meilleure réussite scolaire de leurs enfants
- Paradoxe : les familles des élèves les plus en difficulté sont les parents les moins associés

Les bénéfices de la co-éducation

- Quelles conditions de possibilité et pertinence selon les publics et les établissements ?
- Quelle figure de parent à l'arrière-plan de cette politique de co-éducation ?
- Quelles formes et pratiques concrètes données à la coéducation ?
- Quelle contribution à la réduction des inégalités scolaires ?
 1. Les freins à la co-éducation
 2. Des outils pour la coéducation

Modalités pédagogiques retenues

- Apports théoriques
- Table ronde
- Diaporama sur une question autour de la relation école/famille
- Etudes de cas
- Témoignages

Type de formation et public visé :

formation statutaire des personnels d'encadrement pédagogique, promotion 2023

Format : académique

Durée : 3h

Responsables opérationnels : Stéphanie Libert et Thomas Heuzé, IA-IPR EVS

Date : 26 janvier 2024

Horaire : 9h - 12h

Lieu : Lycée International de l'Est Parisien à Noisy-le-Grand

Ces informations d'organisation (date et lieu) sont susceptibles d'être modifiées.

Il est nécessaire de se référer à la maquette de formation transmise régulièrement par l'EAFC.

Module

« Égalité professionnelle et diversité, un enjeu de professionnalisation et de service public »

Module facultatif

Compétences ciblées

- Agir en tant que cadre du service public de l'éducation nationale
- Piloter un établissement public local d'enseignement
- Encadrer les pratiques professionnelles collectives et individuelles

Objectifs pédagogiques visés

- Professionaliser les personnels encadrants sur la thématique égalité – diversité et lutte contre les discriminations
- Comprendre son rôle de manager dans cette démarche
- Se familiariser avec des process et outils RH permettant de lutter contre les discriminations

Contenus de formation et situations professionnelles de référence

- Prévention des discriminations en milieu professionnel (seront notamment évoqués les mécanismes en jeu tels que les stéréotypes et les préjugés)
- Connaissance du cadre légal de la discrimination et des obligations de l'employeur en la matière
- Application concrète de la démarche dans son quotidien professionnel (objectivation des décisions, stratégies pour minorer le risque de discrimination, etc.)
- Déploiement de cette démarche auprès de ses équipes, en tant que manager

Modalités pédagogiques retenues

Alternant des séquences théoriques, des ateliers, des exemples et des études de cas, cette formation aborde le sujet dans sa complexité grâce à des notions théoriques issues des recherches en psychologie sociale et des informations légales et institutionnelles concrètes.

Type de formation et public visé :

formation statutaire des personnels d'encadrement pédagogique, promotion 2023

Format : académique

Durée : 6h

Responsable opérationnelle : Roxane Rick, Référente académique égalité homme / femme

Date : 12 mars 2024

Horaires : 9h - 17h

Lieu : à préciser

Ces informations d'organisation (date et lieu) sont susceptibles d'être modifiées.

Il est nécessaire de se référer à la maquette de formation transmise régulièrement par l'EAFC.

Module

« L'école inclusive dans le contexte académique »

Module facultatif

Compétence ciblée

- Évaluer et coordonner les actions pédagogiques et éducatives favorisant la réussite de chaque élève ;
- Analyse de situations et de fonctionnements collectifs ; analyses pédagogiques ; pilotage.

Objectifs pédagogiques visés

- Comprendre les enjeux liés à l'école inclusive et au principe d'accessibilité aux savoirs pour tous les élèves ;
- Connaître les dispositifs, interlocuteurs, ressources pour assurer le pilotage d'une circonscription, d'un établissement à l'aune de ces enjeux et des besoins identifiés des élèves.

Contenus de formation et situations professionnelles de référence

- Mise en évidence des compétences et gestes professionnels communs requis pour accompagner la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers, tout comme des spécificités des uns et des autres.
- EANA : présentation et analyse de supports institutionnels, d'éléments de synthèse académique et de support pédagogique ; temps d'échange à partir des expériences des stagiaires, de réflexion voire de production (individuelle et collective ; à partir de productions d'élèves, de documents d'établissement, de vidéos, etc.)
- ASH et SEGPA : échanges et mutualisation autour de situations et d'expériences vécues par les stagiaires et apportées par le formateur, présentation des outils et ressources institutionnels, réflexion partagée sur l'orientation des élèves et les liens avec les familles ou représentants légaux, enjeu du pilotage pour les AESH et les enseignants : question de la coopération et de la formation

Modalités pédagogiques retenues

Présentations raisonnées ; échanges ; analyse des représentations ; études de cas ; productions individuelles et collectives

Type de formation et public visé :

formation statutaire des personnels d'encadrement pédagogique, promotion 2023 (personnels de direction et personnels d'inspection du 2^d degré).

Format : académique

Durée : 6h (1^{er} temps de formation de 3h : visite d'observation sur site – 2^d temps de formation à distance de 3h)

Responsables opérationnels : Stéphanie Lentz, CT ASH ; Daniel Guillaume, chargé de mission CASNAV ; chargé de mission SEGPA

Date : 20 mars 2023

Horaires : 1/2 journée de visite d'observation sur site à définir + plénière à distance de 14h - 17h

Lieu : 1/2 journée de visite d'observation + temps à distance

Ces informations d'organisation (date et lieu) sont susceptibles d'être modifiées.

Il est nécessaire de se référer à la maquette de formation transmise régulièrement par l'EAFC.

Module

« Gestion des situations sensibles ou extrêmes »

(Partenariat avec l'Ecole Nationale Supérieure de la Police)

Module facultatif

Compétences ciblées

Connaître les **cadres, périmètres, codes** institutionnels et réglementaires d'exercice des **responsabilités** en matière de **sécurité des biens et des personnes** pour agir avec discernement dans les situations de tensions ou de crises

Objectifs pédagogiques visés

- Améliorer les coopérations avec les services de police dans le respect des compétences de chacun
- Prévenir et mieux lutter contre la violence en milieu scolaire en réunissant des personnels d'encadrement pédagogique et des officiers de police en formation initiale
- Faire réfléchir les stagiaires sur des cas concrets sous forme d'ateliers mixant cadres de l'éducation nationale et policiers

Contenus de formation et situations professionnelles de référence

La gestion concertée des situations de crises avec la police : qui fait quoi, comment et quand selon le niveau de gravité de la situation à traiter

Modalités pédagogiques retenues

Apports théoriques et études de cas avec les élèves officiers en formation initiale

Type de formation et public visé :

formation statutaire des personnels d'encadrement pédagogique, promotion 2023

Format : académique

Durée : 6h

Responsables opérationnels :

- Régis Astruc, CT Sécurité
- Laurent Deprez, personnel de direction et animateur départemental

Date : 22 mars 2023

Horaires : 9h - 17h

Lieu : Cannes Ecluses

Ces informations d'organisation (date et lieu) sont susceptibles d'être modifiées.

Il est nécessaire de se référer à la maquette de formation transmise régulièrement par l'E AFC.

Module

« Speed tutoring : rencontre avec les responsables des missions académiques »

Module obligatoire pour les personnels de direction et IEN du 1^{er} degré
Module facultatif pour les personnels d'inspection du 2^d degré

Compétence ciblée

- Développer des dynamiques partenariales avec les missions pédagogiques du rectorat
- Identifier les acteurs et les ressources utiles à la mise en œuvre des projets de terrain

Objectifs pédagogiques visés

Développer les compétences et outiller les personnels d'encadrement afin de leur permettre de construire un pilotage pédagogique partagé sur les territoires pour accompagner le changement et les évolutions de notre institution

Contenus de formation et situations professionnelles de référence

Présentation et rôles des missions pédagogiques

Modalités pédagogiques retenues

Speed tutoring avec des rencontres par petits groupes de l'ensemble des missions pédagogiques

Type de formation et public visé :

formation statutaire des personnels d'encadrement pédagogique, promotion 2023.

Format : académique

Durée : 3h

Responsables opérationnels : Cybèle Rusé et Vincent Bongrand

Date : 3 avril 2024

Horaires : 14h - 17h

Lieu : Lycée Val de Bièvre à Gentilly

Ces informations d'organisation (dates et lieu) sont susceptibles d'être modifiées.

Il est nécessaire de se référer à la maquette de formation transmise régulièrement par l'EAFC.

Module

« Protection de l'enfance : articuler le travail partenarial entre l'éducation nationale et les autorités compétentes »

Compétence ciblée

Agir en tant que cadre du service public de l'éducation nationale

Acquérir une culture du partage de l'information au service de la protection de l'enfance

Objectifs pédagogiques visés

- Savoir mobiliser efficacement les connaissances réglementaires sur la protection des mineurs, sur les régimes de responsabilités des personnels
- Savoir produire l'information utile aux autorités administratives et aux partenaires institutionnels (police, justice, notamment) en concertation et en cohérence avec les personnels concernés

Contenus de formation et situations professionnelles de référence

Le cadre juridique des différents régimes de responsabilité (éducative, administrative, civile, pénale)

Approche	Enjeux
Le mineur en danger, le mineur en conflit avec la loi Parquet de Créteil	<ul style="list-style-type: none"> • Spécialisation et spécificité de la justice des mineurs • Différence des rôles et articulation entre le Parquet des mineurs et le Tribunal pour enfants • Procédures et décisions en matière de protection de l'enfance et en matière de délinquance des mineurs. Place des parents. Réforme induite par l'entrée en vigueur du code de la justice pénale des mineurs (septembre 2021) • Enjeux de l'article 40 du CPP
L'accompagnement préventif : la protection de l'enfance CRIP	<ul style="list-style-type: none"> • Compétences de principe du conseil départemental en matière de protection des mineurs (CRIP / ASE) • Dématérialisation IP/signalement • Articulation avec la compétence du Parquet des mineurs • Attendus d'une IP • Suites données
Le rôle de l'éducation nationale : la transmission des informations connues aux autorités compétentes CT EVS et CT AS	<ul style="list-style-type: none"> • Clarification des termes « signalement » • Clarification du principe de faits Etablissement • Communication avec le CT EVS • Cadre déontologique du recueil de la parole du mineur et devoir d'alerte • Articulation entre procédure interne (disciplinaire) et procédures administrative et judiciaire • Place des parents dans la prise en compte de la situation des élèves dans la protection de l'enfance • Recueil de la parole du jeune • Circuit de communication établissement/CRIP/Parquet • Partage d'informations et limites • Confidentialité • Acteurs du conseil technique
Le cadre déontologique Comité de déontologie	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation de la mission et des enjeux du comité de déontologie

Modalités pédagogiques retenues :

- Table ronde pour une présentation des cadres théoriques, modalités d'action et canaux de communication.
- Questions/réponses

Type de formation et public visé :

formation statutaire des personnels d'encadrement pédagogique, promotion 2023

Format : académique

Durée : 3h

Responsable opérationnelle : Agnès Joncour, IA-IPR EVS

Date : 5 mars 2024 (à distance)

Horaires : 9h - 12h

Lien de connexion : sera communiqué ultérieurement

Ces informations d'organisation (date et lieu) sont susceptibles d'être modifiées.

Il est nécessaire de se référer à la maquette de formation transmise régulièrement par l'E AFC.

Module

« Hygiène, sécurité et sûreté dans les unités éducatives »

Module facultatif

Compétences ciblées

Piloter un établissement public local d'enseignement / Exercer une expertise pédagogique et didactique pour piloter une circonscription

- en garantissant la sécurité des biens et des personnes
- en créant des conditions favorables à l'épanouissement de tous

Objectifs pédagogiques visés

- Connaître les **cadres, périmètres, codes** institutionnels et réglementaires encadrant l'exercice des **responsabilités** en matière d'**hygiène**, de **sécurité des biens et de sûreté des personnes**, en lien avec les services académiques ou départementaux, la collectivité de rattachement et autres partenaires
- Connaître les cadres réglementaires :
 - de la « sécurité bâtementaire »
 - du rôle et de la responsabilité des personnels de direction, directeurs d'écoles et IEN 1^{er} degré en matière de sécurité des personnes et des biens

Contenus de formation et situations professionnelles de référence

Le PERDIR se livrera à une 1^{re} analyse du PPMS et du DUER de son établissement d'affectation.

Même chose pour l'IEN 1^{er} degré qui choisira en amont le cas éventuellement problématique d'une école de sa circonscription.

Modalités pédagogiques retenues

Présentation des cadres théoriques et études de cas. Une documentation de synthèse sera mise à disposition des stagiaires afin qu'ils disposent des principales clés d'analyse.

Type de formation et public visé :

formation statutaire des personnels d'encadrement pédagogique, promotion 2023
(personnels de direction et personnels d'inspection du 1^{er} degré)

Format : académique

Durée : 6h

Responsable opérationnel : Denis Cherrier, personnel de direction animateur départemental
Mme Riard Sophie IEN 1^{er} degré, M. Testa ISST M. Reynaud, Mme Lenoble CE

Date : 2 mai 2024

Horaires : 9h - 17h

Lieu : Lycée E. Delacroix à Maisons-Alfort (à confirmer)

Ces informations d'organisation (date et lieu) sont susceptibles d'être modifiées.

Il est nécessaire de se référer à la maquette de formation transmise régulièrement par l'EAFC.

2.

Descriptifs des modules destinés aux personnels des corps d'inspection stagiaires

promotion 2023

année 2023-2024

Module

« Accueil académique spécifique aux personnels des corps d'inspection »

Module obligatoire

IEN 1^{er} degré :

accueil académique de pré rentrée et accompagnement à la prise de fonction

30 août 2023, 14h à 17h à la DSDEN du Val de Marne (salle 915 à confirmer)

Préparation de la rentrée dans la circonscription d'affectation avec Dasen, A-Dasen, SG départemental : temps d'échanges et de mutualisation sur les problématiques de rentrée. Boîte à outils, points d'actualité et régulation départementale. Rencontre et temps de travail avec les tuteurs (si identifiés).

Accompagnement départemental de la prise de fonction des IEN du 1^{er} degré : entre la rentrée et le 29 septembre 2023

- **77** : XX et XX septembre 2023, de 14h à 17h, DSDEN 77 (salle à préciser)
- **93** : XX et XX septembre 2023, de 14h à 17h, DSDEN 93 (salle à préciser)
- **94** : 15 septembre de 9h à 11h, collège LAPLACE - Arcueil (à confirmer) / 19 et 28 septembre 2023, de 14h à 16h, DSDEN - salle 915

Inspecteurs du 2^d degré :

accueil académique de pré-entrée et accompagnement à la prise de fonction :

Accueil par les doyens et les coordonnateurs de discipline en vue de la préparation de la rentrée, rencontre et temps de travail avec les tuteurs (si identifiés).

- IEN ET-EG et IEN IO : 30 août 2023, de 14h à 17h en salle 422 du bâtiment B du Rectorat de l'académie de Créteil
- IA-IPR : 7 septembre 2023, de 14h à 17h en salle 877 du bâtiment B du Rectorat de l'académie de Créteil

Module

« Les applications informatiques liées au contexte académique d'exercice »

(Personnels d'inspection du 2^d degré)

Module facultatif

Compétence ciblée

Maîtrise de l'environnement informatique et numérique lié au contexte académique d'exercice

Objectifs pédagogiques visés

Connaître et utiliser les applicatifs liés au contexte d'exercice de la fonction et des missions de l'inspecteur du 2^d degré

Contenus de formation et situations professionnelles de référence

Présentation des applicatifs (conditions d'accès, usages, objectifs) et manipulation

Modalités pédagogiques retenues

Mises en situation

Type de formation et public visé :

formation statutaire des personnels d'inspection du 2^d degré, promotion 2023

Format : académique

Durée : 3h (IA IPR) ; 6h (IEN 2^d degré)

Responsables opérationnels :

IEN 2^d degré : Vincent L'Hopital, IEN ET-EG

IA-IPR : Charles Naïm

Date : 15 septembre 2023

Horaire : 9h - 12h pour les IA-IPR ; 9h à 17h pour les IEN 2^d degré

Lieux :

- IA IPR : 9h - 12h salle 877 bâtiment B du Rectorat de l'académie de Créteil
- IEN 2^d degré : 9h à 17h Lycée Professionnel Arthur Rimbaud 112 Avenue Jean Jaurès, 93120 La Courneuve

Ces informations d'organisation (date et lieu) sont susceptibles d'être modifiées.

Il est nécessaire de se référer à la maquette de formation transmise régulièrement par l'EAFC.

Module

« Présentation académique des outils de pilotage de la circonscription (données/indicateurs spécifiques du 1^{er} degré et applications dédiées) »

(Personnels d'inspection du 1^{er} degré)

Module facultatif

Compétence ciblée

Maîtrise de l'environnement informatique et numérique de pilotage de la circonscription

Objectifs pédagogiques visés

Connaître et utiliser les applicatifs liés au contexte d'exercice de la fonction et des missions de l'IEN 1^{er} degré

Contenus de formation et situations professionnelles de référence

- Outils de partage et d'échanges
- Outil nationale type « APAE 1^{er} degré »
- Tableau de bord de circonscription
- Présentation des applications d'enquêtes et de pilotage (Onde, AFFELNET, DECIBEL, ETIC 1^{er} d°, etc.)

Modalités pédagogiques retenues

Apports et mises en situation

Type de formation et public visé :

formation statutaire des personnels d'inspection du 1^{er} degré, promotion 2023

Format : académique

Durée : 3h

Responsable opérationnel : Richard Rudat (DAN Adjoint 1^{er} degré)

Date : 25 septembre 2023

Horaire : 9h - 12h

Lieu : Lab de la DANE (7^{ème} étage du bâtiment B du Rectorat de l'académie de Créteil)

Ces informations d'organisation (date et lieu) sont susceptibles d'être modifiées.

Il est nécessaire de se référer à la maquette de formation transmise régulièrement par l'EAFC.

Module

« Groupe d'analyse de pratiques professionnelles (GAPP) » - (Personnels d'inspection des 1^{er} et 2^d degrés)

Module facultatif

Objectifs pédagogiques visés

À partir des situations professionnelles concrètes apportées par les participants, il s'agit : d'aider ceux-ci individuellement et collectivement à prendre de la distance par rapport à leurs missions ; questionner la complexité des situations auxquelles ils sont confrontés et faire évoluer leur façon d'analyser les situations. Ce stage vise à l'enrichissement des pratiques et à questionner les situations- problèmes vécues dans le cadre professionnel.

Contenus de formation et situations professionnelles de référence

- Exposé d'une situation
- Exploration de la situation
- Partage de perceptions, analyses, hypothèses
- Retour de l'exposant et mise en perspectives métacognitive

Modalités pédagogiques retenues

Temps d'échange, de réflexion et de partage sur la séquence de travail, les apprentissages individuels et collectifs.

Ce module, composé de 5 demi-journées, repose sur un cadre déontologique strict et sur la confiance construite dans le groupe. Il nécessite une assiduité et la présence de tous à chaque séance.

Pour en savoir plus : <https://youtu.be/KVtKt7KDN4g>

Une visio de présentation des GAPP est proposée le 12 septembre de 17h30 à 18h30.

Type de formation et public visé :

formation statutaire des personnels d'inspection des 1^{er} et 2^d degrés, promotion 2023

Format : académique

Durée : 15h

Responsable opérationnel : binôme de formateurs

Dates : 1^{ère} date : 13 novembre 2023 (les 4 autres séances seront définies en lien avec les participants de chacun des groupes.)

Horaires : 14h à 17h

Lieu : à préciser

Ces informations d'organisation (date et lieu) sont susceptibles d'être modifiées.

Il est nécessaire de se référer à la maquette de formation transmise régulièrement par l'EAFC.

Module

« Le rôle de l'inspecteur du 2^d degré dans l'accompagnement et l'évaluation des publics particuliers (contractuels, stagiaires...) + PPCR » (Personnels d'inspection du 2^d degré)

Module facultatif

Compétence ciblée

Maîtrise des gestes professionnels composant l'inspection individuelle et l'accompagnement des personnels en position spécifique

Objectifs pédagogiques visés

- Connaître le cadre institutionnel et réglementaire de l'inspection et du conseil individuel
- Mettre en place une démarche et des outils d'évaluation individuelle
- Conduire les inspections individuelles afin de mesurer l'efficacité de l'enseignement dispensé.
- Conduire un entretien à visée d'explicitation
- Rédiger un rapport d'inspection qui rend objectivement compte de l'observation et de l'entretien conduits, donc du diagnostic partagé sur la pratique professionnelle évaluée
- Favoriser l'attitude réflexive du stagiaire sur la cohérence de l'enchaînement des différentes opérations constitutives de l'inspection

Contenus de formation et situations professionnelles de référence

- L'inspection et l'accompagnement des publics particuliers : personnels contractuels, visite de titularisation des stagiaires, personnels détachés, etc.
- Les invariants et les spécificités.

Modalités pédagogiques retenues

Apports de cadrage et études de cas

Type de formation et public visé :

formation statutaire des personnels d'inspection du 2^d degré, promotion 2023

Format : académique

Durée : 12h

Responsables opérationnels :

- IA-IPR : Charles Naïm Doyen IA-IPR
- IEN du 2^d degré : Ludovic Henon, IEN ET-EG
- IA-IPR EVS : Philippe Krief, IA-IPR EVS

Dates :

- IA-IPR : 16 novembre 2023 ; 4 janvier 2024
- IEN du 2^d degré : 16 novembre 2023 ; 11 janvier 2024

Horaire : 9h - 17h

Lieu : Rectorat de l'académie de Créteil - Bâtiment B

- IA-IPR : Bâtiment B salle 877
- IA-IPR EVS : Salle EVS (8^e étage) (à confirmer)
- IEN du 2^d degré : 16 novembre 2023 (Rectorat de l'académie de Créteil – Bâtiment B salle 422) / 11 janvier 2024 (Lycée des métiers de l'hôtellerie et de la restauration François Rabelais, 1 Rue François Rabelais, 93440 Dugny)

Ces informations d'organisation (date et lieu) sont susceptibles d'être modifiées.

Il est nécessaire de se référer à la maquette de formation transmise régulièrement par l'E AFC.

Module

« La stratégie managériale de l'IEN de circonscription » (Personnels d'inspection du 1er degré)

Module facultatif

Compétence ciblée

Maîtrise des compétences psycho-sociales de prise de recul, de réflexivité sur son positionnement, son leadership et ses pratiques de communication (en émission comme en réception).

Objectifs pédagogiques visés

- Développer les pratiques d'évaluation des personnels en situations particulières (hors cadre PPCR) et des unités éducatives
- Savoir installer un cadre de fonctionnement coopératif au sein de l'équipe de circonscription comme au sein du réseau des directeurs d'écoles
- Appréhender les leviers de la performance éducative collective de la circonscription (qu'est-ce que et à quoi tient « l'effet IEN » ?)

Contenus de formation et situations professionnelles de référence

- Le rôle de l'IEN 1^{er} degré dans l'accompagnement et l'évaluation des publics en situations particulières (contractuels, stagiaires, CPC, directeurs d'écoles, etc.)
- L'évaluation des unités d'enseignement
- La relation de l'IEN avec son équipe de circonscription
- Les directeurs d'écoles : levier de conduite du changement ? En pratiquant quel type de coopération ?

Modalités pédagogiques retenues

Apport d'informations de cadrage, étude de cas, mises en situation

Type de formation et public visé :

formation statutaire des personnels d'inspection du 1^{er} degré, promotion 2023

Format : académique

Durée : 9h

- **Responsables opérationnelles :**
- J1 - Alexandre Tobaty, A-Dasen du 93
- J2 - Elisabeth Lorin, A-Dasen du 94

Dates et horaires :

- J1 - 16 novembre 2023, 9h à 17h
- J2 - 5 décembre 2023, 9h à 12h

Lieu :

- J1 - DSDEN du 93 salle à préciser dans le 93
- J2 - DSDEN du 94, salle 915

Ces informations d'organisation (date et lieu) sont susceptibles d'être modifiées.

Il est nécessaire de se référer à la maquette de formation transmise régulièrement par l'E AFC.

Module

« L'IEN, gestionnaire RH de sa circonscription »

(Personnels d'inspection du 1^{er} degré)

Module facultatif

Compétence ciblée

- Savoir apprécier et mettre en œuvre sa contribution RH de circonscription au sein de - et en cohérence avec - la GRH départementale
- Conduire avec discernement (ou participer au) le dialogue social dans le contexte départemental.

Objectifs pédagogiques visés

- Connaître les dispositifs départementaux d'accompagnement des personnels et appréhender le périmètre de compétence des IEN de circonscription
- Circonscrire le cadre et acquérir les codes de la conduite du dialogue social au niveau de sa circonscription d'affectation comme au niveau départemental afin y situer le rôle de l'IEN 1^{er} degré

Contenus de formation et situations professionnelles de référence

Suivi des personnels au niveau départemental (CAPD, la prévention et le traitement de la difficulté professionnelle, l'accompagnement des contractuels, l'insuffisance professionnelle, le disciplinaire, la mobilité, etc.), les leviers RH mobilisables en circonscription et les attributions départementales spécifiques de l'IEN GRH.

Modalités pédagogiques retenues

Alternance d'apports d'informations, de temps dialogués, d'études de cas. Mise à disposition de ressources documentaires.

Type de formation et public visé :

formation statutaire des personnels d'inspection du 1^{er} degré, promotion 2023

Format : académique

Durée : 3h

Responsables opérationnels : Jean-Michel Girone, IEN du 1^{er} degré ; Elisabeth Lorin, A-Dasen du 94 ; Carole Dubarle, Secrétaire générale DSDEN

Date : 23 novembre 2023

Horaires : 9h à 12h

Lieu : DSDEN du 94, salle 915

Ces informations d'organisation (date et lieu) sont susceptibles d'être modifiées.

Il est nécessaire de se référer à la maquette de formation transmise régulièrement par l'EAFC.

Module

« La communication administrative de l'inspecteur » (Personnels d'inspection des 1^{er} et 2^d degrés)

Module facultatif

Compétence ciblée

Connaître les cadres, les codes institutionnels et réglementaires régissant la communication écrite en interne comme à l'extérieur (relations partenariales avec les collectivités, usagers et partenaires, etc.)

Objectifs pédagogiques visés

Connaître les codes rédactionnels en vigueur et savoir en adapter l'usage aux destinataires des écrits à produire, à la stratégie de communication retenue, au canal ou support utilisé (imprimé, messagerie, etc.)

Contenus de formation et situations professionnelles de référence

Approche des contraintes formelles attachées aux destinataires et aux problématiques

Modalités pédagogiques retenues

Alternance d'apports de cadrage et de mises en situation d'écriture

Type de formation et public visé :

formation statutaire des personnels d'inspection des 1^{er} et 2^d degrés, promotion 2023

Format : académique

Durée : 6h

Responsables opérationnels :

Charles Naïm, Doyen et Vincent Bongrand, IA IPR EVS et Sophie Thibaut-Philips, IEN du 1^{er} degré

Date : 8 décembre 2023

Horaires : 9h à 12h ensemble – de 14h à 17h deux groupes

Lieu : Bâtiment B du rectorat de l'académie de Créteil

- **De 9h à 12h :** salle A936 Bâtiment B du rectorat
- **De 14h à 17h :**
 - GR1 – L'ensemble des inspecteurs du 2^d degré : salle A936 Bâtiment B du rectorat
 - GR2 – IEN 1^{er} degré : salle A938 Bâtiment B du rectorat

Ces informations d'organisation (date et lieu) sont susceptibles d'être modifiées.

Il est nécessaire de se référer à la maquette de formation transmise régulièrement par l'E AFC.

Module

« La gestion des examens et concours » (Personnels d'inspection du 2^d degré)

Module facultatif

Compétence ciblée

Maîtrise de la gestion des examens et concours dans son champ de spécialité

Objectifs pédagogiques visés

- Identifier les acteurs et les tâches à mettre en œuvre selon les modes de validation, les niveaux, les filières, les disciplines et examens
- Comprendre l'implication de l'inspecteur dans les stratégies de pilotage.
- Connaître les dispositifs de certification (ponctuel, CCF, UC, VAE).

Contenus de formation et situations professionnelles de référence

- Les tâches à réaliser et leur calendrier
- Le cadre administratif et réglementaire des examens
- Les modalités d'organisation et de pilotage
- La prévention du contentieux
- Les modes de validation et dispositifs de certification

Modalités pédagogiques retenues

Études de cas

Type de formation et public visé :

formation statutaire des personnels d'inspection du 2d degré, promotion 2023

Format : académique.

Durée : 6h

Responsables opérationnels :

- IA-IPR : Olivier Monder, IA IPR
- IEN du 2^d degré : Ludovic Henon, IEN ET-EG

Date :

- IEN 2^d degré : 11 décembre 2023
- IA-IPR : 11 décembre 2023

Horaires : 9h à 17h

Lieu : Rectorat de l'académie de Créteil- Bâtiment B

- IEN du 2^d degré : Lycée Clément Ader, 76 Rue Georges Clemenceau, 77220 Tournan-en-Brie
- IA-IPR : Rectorat Bâtiment B salle 516

Ces informations d'organisation (date et lieu) sont susceptibles d'être modifiées.

Il est nécessaire de se référer à la maquette de formation transmise régulièrement par l'EAFC.

Module

« Présentation des procédures de gestion de la carte scolaire »

(Personnels d'inspection du 1^{er} degré)

Module départemental facultatif

Compétence ciblée

Maîtrise des composantes techniques, réglementaires et stratégiques des domaines de compétences partagés avec les collectivités locales tout en intégrant les instructions de l'autorité départementale.

Objectifs pédagogiques visés

- Situer le périmètre de compétence de l'IEN comme celui des différents acteurs pour adopter un positionnement juste, et proposer des réponses pertinentes.
- Comprendre les enjeux politiques, territoriaux, éducatifs de la gestion de la carte scolaire.
- Savoir communiquer sur les arbitrages arrêtés.
- Développer les « gestes » et connaissances plus techniques et opérationnels de cette gestion.

Contenus de formation et situations professionnelles de référence

Le rôle de l'IEN 1^{er} degré dans le contrôle et l'accompagnement de l'évolution de la carte scolaire. Ce qui est attendu de lui, les points de vigilance à intégrer, les aspects « gestionnaires » et les stratégies de communication, la coopération avec les services et l'autorité départementaux.

Modalités pédagogiques retenues

Apport d'informations de cadrage, études de cas à partir de la réalité des circonscriptions de chaque stagiaire.

Type de formation et public visé :

formation statutaire des personnels d'inspection du 1^{er} degré, promotion 2023

Format : départemental

Durée : 3h

Responsables opérationnels : A-Dasen de chaque département

Période : novembre - décembre 2023

Dates, horaires et lieux :

- **77 :** XX novembre 2023, de XXh à XXh, DSDEN du 77 (salle à préciser)
- **93 :** XX novembre 2023, de XXh à XXh, DSDEN du 93 (salle à préciser)
- **94 :** 10 novembre 2023, de 14 h à 17 h, DSDEN du 94 (salle 915)

Ces informations d'organisation (date et lieu) sont susceptibles d'être modifiées.

Il est nécessaire de se référer à la maquette de formation transmise régulièrement par l'EAFC.

Module

« DHG et TRM : travaux pratiques »

(Personnels d'inspection du 2^d degré)

Module facultatif

Compétences ciblées

- Comprendre les modalités techniques d'élaboration de la DHG et du TRM.
- S'assurer dans le cadre du suivi des EPLE, de la conformité réglementaire et de la cohérence pédagogique de la ventilation des services

Objectifs pédagogiques visés

A partir des informations indispensables à l'élaboration d'un TRMD (projet pédagogique, ressources humaines, matérielles, horaires, structures, etc.), comprendre les principales étapes permettant sa construction, à partir d'une DHG.

Contenus de formation et situations professionnelles de référence

Etude de cas permettant l'élaboration d'un TRM

Modalités pédagogiques retenues

Mises en situation et temps dialogués autour des hypothèses d'élaboration du TRM à partir d'une même DHG.

Type de formation et public visé :

formation statutaire des personnels d'inspection du 2^d degré, promotion 2023

Format : académique

Durée : 3h

Responsable opérationnelle : Michelle Cardin, médiatrice

Date : 23 janvier 2024

Horaires : 9h à 12h

Lieu : Rectorat de l'académie de Créteil - Bâtiment B - salle A940

Ces informations d'organisation (date et lieu) sont susceptibles d'être modifiées.

Il est nécessaire de se référer à la maquette de formation transmise régulièrement par l'EAFC.

Module

« Mettre en œuvre le contrôle pédagogique des formations en apprentissage »

(Personnels d'inspection du 2^d degré)

Module facultatif

Objectifs pédagogiques visés

Former les inspecteurs à leur mission de contrôle pédagogiques des formations par apprentissage

Contenus de formation et situations professionnelles de référence

- Présentation du cadre législatif et réglementaire du contrôle pédagogique des formations par apprentissage.
- Présentation de l'objet du contrôle
- Présentation de la procédure relative au déroulement du contrôle
- Présentation des suites à donner

Modalités pédagogiques retenues

Apports de connaissances, échanges, étude de cas

Type de formation et public visé :

formation statutaire des personnels d'inspection du 2^d degré, promotion 2023

Format : académique

Durée : 3h

Responsable opérationnel : Anne Lecostey

Date : 1^{er} février 2024

Horaires : 9h à 12h

Lieu : Rectorat de l'académie de Créteil, Bâtiment B salle A940

Ces informations d'organisation (date et lieu) sont susceptibles d'être modifiées.

Il est nécessaire de se référer à la maquette de formation transmise régulièrement par l'EAFC.

Module

« Les spécificités départementales dans la prise en charge et l'accompagnement des EBEP »

(Personnels d'inspection du 1^{er} degré)

Module facultatif

Compétence ciblée

Savoir combiner l'accompagnement des individus et l'animation des équipes dans le management de projets à caractère pédagogique visant des adaptations spécifiques des dispositifs et des pratiques

Objectifs pédagogiques visés

- Identifier et comprendre les cadres départementaux spécifiques du pilotage des dispositifs d'inclusion (acteurs, process et procédures).
- Mesurer le rôle de l'IEN 1^{er} degré dans cette organisation départementale et dans les déclinaisons attendues en circonscriptions

Contenus de formation et situations professionnelles de référence

Qui fait quoi, comment, dans quels cadres institutionnels et fonctionnels ? La stratégie départementale et son appropriation par l'IEN de circonscription.

Modalités pédagogiques retenues

Alternance de temps d'information, d'échanges et d'analyses.

Type de formation et public visé :

formation statutaire des personnels d'inspection du 1^{er} degré, promotion 2023

Format : départemental

Durée : 3h

Responsables opérationnels : A-Dasen de chaque département

Période : février 2024

Dates, horaires et lieux :

- 77 : XX février 2024, de XXh à XXh, DSDEN du 77 (salle à préciser)
- 93 : XX février 2024, de XXh à XXh, DSDEN du 93 (salle à préciser)
- 94 : 07 février 2024, de 14 h à 17 h, DSDEN du 94 (salle 915)

Ces informations d'organisation (date et lieu) sont susceptibles d'être modifiées.

Il est nécessaire de se référer à la maquette de formation transmise régulièrement par l'EAFC.

Module

« L'enquête administrative et le suivi des situations sensibles »

(Personnels d'inspection des 1^{er} et 2^d degrés)

Module facultatif

Compétence ciblée

- Connaître les cadres, les périmètres et les codes institutionnels, juridiques, éthiques d'exercice des fonctions d'encadrement et mobiliser ces connaissances en situations.
- Développer ses compétences psycho-sociales en apprenant à contrôler ses émotions, analyser ses pratiques, son positionnement et son leadership.

Objectifs pédagogiques visés

Consolider la posture professionnelle des inspecteurs dans une situation requérant de nombreuses compétences attendues d'un cadre de l'éducation, tout particulièrement :

- la définition d'objectifs dans un cadre défini par l'autorité supérieure,
- la conduite d'entretiens impliquant à la fois une empathie très contrôlée et une neutralité distanciée,
- la rédaction d'un rapport rigoureux, objectif, et juridiquement conforme.

Contenus de formation et situations professionnelles de référence

L'enquête administrative, concentré des gestes professionnels structurant le métier d'inspecteur : son objet, ses objectifs, sa méthodologie. Les points de vigilance déontologiques et éthiques. La commande, la préparation, la conduite des entretiens, la collecte des pièces, la rédaction du rapport, les suites possibles.

Modalités pédagogiques retenues

Alternance de temps d'information, d'échanges et d'analyses de cas

Type de formation et public visé :

formation statutaire des personnels d'inspection des 1^{er} et 2^d degrés, promotion 2023

Format : académique

Durée : 3h

Responsable opérationnel : Philippe Krief, IA-IPR EVS

Date : 15 mai 2023

Horaires : 9h à 12h

Lieu : Bâtiment X du Rectorat de l'académie de Créteil – Salle à définir

Ces informations d'organisation (date et lieu) sont susceptibles d'être modifiées.

Il est nécessaire de se référer à la maquette de formation transmise régulièrement par l'E AFC.

3.

Descriptifs des modules destinés
aux personnels de direction stagiaires

promotion 2023

année 2023-2024

Module

« Accueil spécifique et départementalisé des personnels de direction en académie d'affectation »

Module obligatoire

Compétence ciblée

- Agir en tant que cadre du service public de l'éducation nationale
- Piloter un établissement public local d'enseignement

Objectifs pédagogiques visés

Préparer l'arrivée des personnels de direction stagiaires dans leur établissement et leur communication de pré-rentree

Contenus de formation et situations professionnelles de référence

- Présentation des interlocuteurs et de la coordination en département.
- Conseils pour une prise de poste réussie : adapter son positionnement et sa communication face aux différents interlocuteurs.

Type de formation et public visé :

formation statutaire des personnels de direction, promotion 2023

Format : départemental

Durée : 3h

Responsables opérationnels : personnels de direction animateurs départementaux

Dates :

- 77 : 25 août 2023
- 93 : 25 août 2023
- 94 : 25 août 2023

Horaires

- 77 : 14h - 17h
- 93 : 9h – 12h
- 94 : 9h – 12h

Lieux :

- 77 : Lycée Polyvalent Frédéric Joliot Curie à Dammarie-Les-Lys
- 93 : Lycée Voillaume à Aulnay-sous-Bois
- 94 : Lycée Saint Exupéry à Créteil

Ces informations d'organisation (date et lieu) sont susceptibles d'être modifiées.

Il est nécessaire de se référer à la maquette de formation transmise régulièrement par l'EAFC.

Module

« Emploi du temps : de la prise en main à la préparation de la rentrée »

Module facultatif

Compétence ciblée

Piloter un établissement public local d'enseignement

→ Assurer une allocation des moyens octroyés et une ventilation des services conformes aux obligations réglementaires et cohérentes avec les priorités pédagogiques de l'EPLE

Objectifs pédagogiques visés

- Appréhender les fonctions de base du logiciel.
- Identifier l'état d'avancée de la base reçue.
- Déterminer le travail restant à faire sur la base.
- Rassurer les stagiaires par la transmission de protocoles et de conseils.
- Assurer la continuité dans la construction de l'emploi du temps.

Contenus de formation et situations professionnelles de référence

Manipulation d'une base à différentes étapes de construction.

Modalités pédagogiques retenues

- Présentation magistrale avec questions/réponses.
- Distribution d'un document ressource.

Type de formation et public visé :

formation statutaire des personnels de direction, promotion 2023

Format : départemental

Durée : 6 heures

Responsables opérationnels : personnels de direction animateurs départementaux

Dates et horaires :

- 77 : 28 août 2023 (14h - 17h) et 13 septembre 2023 (9h à 12h)
- 93 : 28 août 2023 (14h à 17h) et 13 septembre 2023 (9h à 12h)
- 94 : 28 août 2023 (14h à 17h) et 13 septembre 2023 (9h à 12h)

Lieux :

- 77 : Lycée Polyvalent Frédéric Joliot Curie à Dammarie-Les-Lys
- 93 : Lycée Charles de Gaulle à Rosny-sous-Bois
- 94 : Lycée Condorcet à la Varenne Saint Hilaire

Ces informations d'organisation (date et lieu) sont susceptibles d'être modifiées.

Il est nécessaire de se référer à la maquette de formation transmise régulièrement par l'EAFC.

Module

« Rencontre avec l'autorité académique, les chefs d'établissement d'accueil (CEA) et les chefs d'établissement référents (CER) »

Module obligatoire

Compétence ciblée

- Agir en tant que cadre du service public de l'éducation nationale
- Piloter un établissement public local d'enseignement
- Développer des dynamiques interprofessionnelles et partenariales

Objectifs pédagogiques visés

Préparer l'arrivée des personnels de direction stagiaires dans leur département.

Contenus de formation et situations professionnelles de référence

- Présentation des interlocuteurs et de la coordination en département.
- Conseils pour une prise de poste réussie : adapter son positionnement et sa communication face aux différents interlocuteurs.

Type de formation et public visé :

formation statutaire des personnels de direction, promotion 2023

Format : départemental

Durée : 3 heures

Responsables opérationnels : personnels de direction animateurs départementaux

Dates et horaires :

- 77 : 13 septembre 2023 (15h à 17h30)
- 93 : 13 septembre 2023 (15h à 17h30)
- 94 : 13 septembre 2023 (15h à 17h30)

Lieux :

- 77 : Lycée Polyvalent Frédéric Joliot Curie à Dammarie-Les-Lys
- 93 : Lycée Germaine Tillion au Bourget
- 94 : Lycée Condorcet à la Varenne Saint Hilaire

Ces informations d'organisation (date et lieu) sont susceptibles d'être modifiées.

Il est nécessaire de se référer à la maquette de formation transmise régulièrement par l'EAFC.

Module « Outils techniques et applications »

Module facultatif

Compétences ciblées

Piloter un établissement public local d'enseignement :

- Connaître les applications informatiques de gestion, base de données, outils bureautiques et numériques (de mutualisation et d'archivage...) et en comprendre les relations pour les mettre au service du pilotage global de l'EPL.
- Assurer une diffusion efficace de l'information en interne comme vers la tutelle par un recours approprié aux applications informatiques de gestion du portail ARENA afin de les intégrer comme outil de pilotage et d'organisation d'un EPLE.

Objectifs pédagogiques visés

- Découvrir, manipuler et appréhender les usages possibles des applications essentielles.
- Connaître et comprendre leur philosophie et leurs impacts.

Contenus de formation et situations professionnelles de référence

- Présentation du portail ARENA, des applications qu'il héberge, de leurs liens, du « film annuel » de leur utilisation
- Présentation de l'intranet, SIECLE (base et exploitations possibles), applications RH (GIGC, TRM, STS WEB, ASIE, etc.), autres applications, ENT et applications privées.

Modalités pédagogiques retenues

Présentation générale suivie d'exercices d'application à partir de la base des stagiaires.

Type de formation et public visé :

formation statutaire des personnels de direction, promotion 2023

Format : départemental

Durée : 3h

Responsables opérationnels : personnels de direction animateurs départementaux

Date : 20 septembre 2023

Horaires : 9h - 12h

Lieux :

- 77 : à préciser
- 93 : Collège Langevin Wallon à Rosny-sous-Bois
- 94 : Lycée Saint Exupéry à Créteil

Ces informations d'organisation (date et lieu) sont susceptibles d'être modifiées.

Il est nécessaire de se référer à la maquette de formation transmise régulièrement par l'EAFC.

Module « Excel usages professionnels »

Module facultatif

Compétence ciblée

Piloter un établissement public local d'enseignement

→ utiliser Excel à des fins de pilotage, d'administration et d'organisation d'un EPLE.

Objectifs pédagogiques visés

Découvrir, manipuler et appréhender les usages possibles d'Excel pour gérer et mieux assurer la diffusion de l'information stratégique en EPLE.

Contenus de formation et situations professionnelles de référence

Présentation de l'outil par ses usages professionnels possibles en référence aux situations et enjeux professionnels qu'il aide à mettre sous contrôle.

Modalités pédagogiques retenues

Présentation générale suivie d'exercices d'application.

Type de formation et public visé :

formation statutaire des personnels de direction, promotion 2023

Format : départemental

Durée : 6h

Responsables opérationnels : personnels de direction animateurs départementaux

Date : 27 septembre 2023

Horaires : 9h - 17h

Lieux :

- 77 : Lycée Simone Veil à Noisiel
- 93 : Lycée Jacques Brel à La Courneuve
- 94 : Lycée Condorcet à la Varenne Saint Hilaire

Ces informations d'organisation (date et lieu) sont susceptibles d'être modifiées.

Il est nécessaire de se référer à la maquette de formation transmise régulièrement par l'E AFC.

Module « Organiser les examens en lycée »

Module facultatif

Compétence ciblée

- Agir en tant que cadre du service public de l'éducation nationale
 - Encadrer les pratiques professionnelles collectives et individuelles
- Connaître les cadres réglementaires de l'organisation des examens et savoir mobiliser ces connaissances pour assurer la planification, leur organisation et leur déroulement sécurisé.

Objectifs pédagogiques visés

- Connaître les dispositions réglementaires, les points de vigilance organisationnels, gestionnaires, logistiques et pédagogiques de la mise en place des épreuves collectives et examens ;
- Maîtriser les outils techniques de planification, de suivi et de contrôle.

Contenus de formation et situations professionnelles de référence

Les cadres réglementaires, les ressources techniques, les points de vigilance logistiques.

Modalités pédagogiques retenues

Analyse de la demande et constitution d'un groupe de besoins

Type de formation et public visé :

formation statutaire des personnels de direction affectés en lycée, promotion 2023

Format : départemental

Durée : 6h

Responsables opérationnels : personnels de direction animateurs départementaux

Date : 7 novembre 2023

Horaires : 9h - 17h

Lieux :

- 77 : Lycée Frédéric Joliot Curie à Dammarie-les-Lys
- 93 : Collège Langevin Wallon à Rosny-sous-Bois
- 94 : Lycée Condorcet à La Varenne-Saint-Hilaire

Ces informations d'organisation (date et lieu) sont susceptibles d'être modifiées.

Il est nécessaire de se référer à la maquette de formation transmise régulièrement par l'EAFC.

Module « Organiser les examens en collège »

Module facultatif

Compétence ciblée

- Agir en tant que cadre du service public de l'éducation nationale
 - Encadrer les pratiques professionnelles collectives et individuelles
- Connaître les cadres réglementaires de l'organisation des examens et savoir mobiliser ces connaissances pour assurer la planification, leur organisation et leur déroulement sécurisé.

Objectifs pédagogiques visés

- Connaître les dispositions réglementaires, les points de vigilance organisationnels, gestionnaires, logistiques et pédagogiques de la mise en place des épreuves collectives et examens.
- Maîtriser les outils techniques de planification, de suivi et de contrôle.

Contenus de formation et situations professionnelles de référence

Les cadres réglementaires, les ressources techniques, les points de vigilance logistiques.

Modalités pédagogiques retenues

Analyse de la demande et constitution d'un groupe de besoins.

Type de formation et public visé :

formation statutaire des personnels de direction affectés en collège, promotion 2023

Format : départemental

Durée : 3h

Responsables opérationnels : personnels de direction animateurs départementaux

Date : 8 novembre 2023

Horaires : 9h - 12h

Lieux :

- 77 : Lycée Galilée à Combs la Ville
- 93 : Collège Langevin Wallon à Rosny-sous-Bois
- 94 : Collège Léon Blum à Alfortville

Ces informations d'organisation (date et lieu) sont susceptibles d'être modifiées.

Il est nécessaire de se référer à la maquette de formation transmise régulièrement par l'E AFC.

Module

« Groupe d'analyse de pratiques professionnelles (GAPP) »

Module facultatif

Compétence ciblée

Être en mesure de mettre en place des stratégies d'analyse réflexive en lien avec des situations problèmes rencontrées dans son quotidien professionnel en s'appuyant sur le questionnement du groupe et sur le processus de l'APP.

Objectifs pédagogiques visés

A partir des situations professionnelles concrètes apportées par les participants, il s'agit : d'aider ceux-ci individuellement et collectivement à prendre de la distance par rapport à leurs missions ; questionner la complexité des situations auxquelles ils sont confrontés et faire évoluer leur façon de faire. Ce stage vise à l'enrichissement des pratiques et à questionner les situations problèmes vécues dans le cadre professionnel.

Contenus de formation et situations professionnelles de référence

- Exposé d'une situation.
- Exploration de la situation.
- Partage de perceptions, analyses, hypothèses.
- Retour de l'exposant. et mise en perspectives métacognitive.

Modalités pédagogiques retenues

- Temps d'échange, de réflexion et de partage sur la séquence de travail, les apprentissages individuels et collectifs.
- Ce module, composé de 5 demi-journées, repose sur un cadre déontologique strict et sur la confiance construite dans le groupe. Il nécessite une assiduité et la présence de tous à chaque séance.
- Pour en savoir plus : <https://youtu.be/KVtKt7KDN4g>
- Une visio de présentation des GAPP est proposée le 12 septembre de 17h30 à 18h30.

Type de formation et public visé :

formation statutaire des personnels de direction, promotion 2023

Format : départemental

Durée : 15h

Responsable opérationnel : binôme de formateurs GAPP

77 : Thierry Clergue et Sandrine Coone

93 : Didier Butzbach et Frédérique Desanti

94 : Christophe Carton et Amélie Belgacem

Dates :

Seule la date de la 1^{re} séance est définie : 13 novembre 2023

Les dates des 4 autres séances seront fixées collectivement lors de la 1^{re} séance

Horaires :

- 77 : 14h à 17h
- 93 : 9h à 12h
- 94 : 9h à 12h ou 14h à 17h

Lieu :

- 77 : Espace Mutuel MGEN Bussy-Saint-Georges
- 93 : Espace Mutuel MGEN (Bobigny ou Montreuil ou Saint Denis : à préciser)
- 94 : Espace Mutuel MGEN Créteil

Ces informations d'organisation (date et lieu) sont susceptibles d'être modifiées.

Il est nécessaire de se référer à la maquette de formation transmise régulièrement par l'EAFC.

Module

« Les écrits professionnels et la communication administrative »

Module facultatif

Compétence ciblée

Se construire une culture de la communication administrative (cadres, codes institutionnels régissant la communication écrite en interne comme à l'extérieur)

→ communication informationnelle, d'alerte, relations avec les usagers et les partenaires

Objectifs pédagogiques visés

A partir de mises en situation, se construire une culture de la communication administrative professionnalisante

Contenus de formation et situations professionnelles de référence

Approche des contraintes attachées aux destinataires et aux problématiques transférables à l'exercice du métier

Modalités pédagogiques retenues

Alternance d'apports de cadrage et de mises en situation d'écriture.

Type de formation et public visé :

formation statutaire des personnels de direction, promotion 2023

(+ nouveaux directeurs d'école à la RS23)

Format : départemental

Durée : 3h

Responsables opérationnels : Agnès Joncour et Thomas Heuzé

Dates :

- 77 : 04/12/2023
- 93 : 07/12/2023
- 94 : 08/12/2023

Horaires : 9h à 12h

Lieux : à préciser

Ces informations d'organisation (date et lieu) sont susceptibles d'être modifiées.

Il est nécessaire de se référer à la maquette de formation transmise régulièrement par l'EAFC.

Module « DHG et TRMD - Pratique »

Module facultatif

Compétences ciblées

- Agir en tant que cadre du service public de l'éducation nationale
 - Piloter un établissement public local d'enseignement
- Assurer une ventilation de services réglementairement conforme cohérente avec les priorités pédagogiques de l'EPL

Objectifs pédagogiques visés

- Comprendre comment la DHG s'inscrit dans une politique d'établissement,
- Comprendre comment est défini le calcul de la DHG par l'autorité de rattachement,
- Comprendre comment s'élabore le dialogue avec d'une part, l'autorité de rattachement et d'autre part, avec les différents acteurs de l'EPL,
- Identifier les informations indispensables à l'élaboration d'un TRMD (projet pédagogique, ressources humaines, matérielles, horaires, structures, etc.) et les principales étapes permettant sa construction, à partir d'une DHG
- Identifier les marges d'autonomie dans l'élaboration d'un TRMD et la fonction des différentes instances dans son élaboration et sa validation

Contenus de formation et situations professionnelles de référence

- Définir la structure prévisionnelle de l'établissement.
- Elaborer un TRMD et conduire un dialogue de gestion.
- Présenter, négocier, associer les représentants des instances consultatives et décisionnelles d'un EPL.

Modalités pédagogiques retenues

Présentation des travaux et échanges de pratiques (une journée) - Utilisation des outils numériques

Type de formation et public visé : formation statutaire des personnels de direction, promotion 2023

Format : départemental

Durée : 6h

Responsables opérationnels : personnels de direction animateurs départementaux

Date : 24 janvier 2024

Horaires : 9h - 17h

Lieux :

***Modules CLG :**

- 77 : Lycée Frédéric Joliot Curie à Dammarie-les-Lys
- 93 : Lycée Olympe de Gouge - Noisy le Sec
- 94 : Collège Léon Blum à Alfortville

***Modules LYC :**

- 77 : Lycée Frédéric Joliot Curie à Dammarie-les-Lys
- 93 : Lycée Olympe de Gouge - Noisy le Sec
- 94 : Lycée Condorcet à La Varenne-Saint-Hilaire

Ces informations d'organisation (date et lieu) sont susceptibles d'être modifiées.

Il est nécessaire de se référer à la maquette de formation transmise régulièrement par l'EAFC.

Module

« Le budget levier pour le pilotage pédagogique »

Module facultatif

Compétence ciblée

Piloter un établissement public local d'enseignement en participant à la gestion administrative, financière et RH de l'EPL

Objectifs pédagogiques visés

Maîtriser la préparation du budget à partir des différentes subventions, les implications du rattachement à la collectivité territoriale, le rôle de l'ordonnateur, de l'adjoint gestionnaire et de l'agent comptable.

Contenus de formation et situations professionnelles de référence

- Méthodologie de la conception d'un budget (nomenclature) dans le cadre de la nouvelle réglementation (instruction M9/6).
- Le déroulé du calendrier de gestion jusqu'au compte financier.

Modalités pédagogiques retenues

Mini conférences suivies de cas pratiques et de questions/réponses.

Type de formation et public visé :

formation statutaire des personnels de direction, promotion 2023

Format : académique

Durée : 6h

Responsable opérationnel : Didier Piessé

Date : 6 mars 2024

Horaires : 9h - 17h

Lieu : à préciser

Ces informations d'organisation (date et lieu) sont susceptibles d'être modifiées.

Il est nécessaire de se référer à la maquette de formation transmise régulièrement par l'EAFC.

Module

« Se préparer à la titularisation : méthodologie et conseils »

Module facultatif

Compétence ciblée

Agir en tant que cadre du service public de l'Éducation Nationale

→ Mettre en valeur les compétences acquises au cours de sa formation.

Objectifs pédagogiques visés

- Comprendre les attentes de l'institution.
- S'installer dans un processus de développement professionnel.

Contenus de formation et situations professionnelles de référence

Explication du déroulement et les attendus de l'entretien et les objets de travail abordés

Modalités pédagogiques retenues

Atelier en ligne. Plénière et travail en petits groupes.

Type de formation et public visé :

formation statutaire des personnels de direction, promotion 2023

Format : académique

Durée : 3h

Responsable opérationnel : Vincent Bongrand

Date : 15 mars 2024 (à distance)

Horaire : 9h - 12h

Lien de connexion : sera communiqué ultérieurement

Ces informations d'organisation (date et lieu) sont susceptibles d'être modifiées.

Il est nécessaire de se référer à la maquette de formation transmise régulièrement par l'EAFC.

Module

« Emploi du temps : de la prise en main à la préparation de la rentrée prochaine »

Module facultatif

Compétence ciblée

Piloter un établissement public local d'enseignement

→ Assurer une allocation des moyens octroyés et une ventilation des services conformes aux obligations réglementaires et cohérentes avec les priorités pédagogiques de l'EPL

Objectifs pédagogiques visés

- Appréhender et connaître les fonctions de base du logiciel.
- Construire un emploi du temps en tenant de protocoles et conseils.
- Définir les stratégies face aux enjeux pédagogiques et RH.

Contenus de formation et situations professionnelles de référence

Manipulation d'une base à différentes étapes de construction (ou création d'une base à partir des arbitrages pédagogiques et RH).

Modalités pédagogiques retenues

- Présentation magistrale avec questions/réponses.
- Distribution d'un document ressource.
- Réflexions portant sur l'expérience des stagiaires à travers l'analyse qu'ils peuvent faire de la base sur laquelle ils ont travaillé durant l'année.

Type de formation et public visé :

formation statutaire des personnels de direction, promotion 2023

Format : départemental

Durée : 12 heures

Responsables opérationnels : personnels de direction animateurs départementaux

Dates : 22 mai 2024 et 5 juin 2024

Horaires : 9h - 17h

Lieux :

- 77 : Lycée Frédéric Joliot Curie à Dammarie-les-Lys
- 93 : à préciser
- 94 : Lycée Condorcet à La Varenne-Saint-Hilaire

Ces informations d'organisation (date et lieu) sont susceptibles d'être modifiées.

Il est nécessaire de se référer à la maquette de formation transmise régulièrement par l'E AFC.

Annexes



Le pilotage académique de la formation

La formation des personnels d'encadrement est pensée dans sa globalité en lien avec le conseil de l'École académique de la formation continue qui précise les grandes orientations stratégiques et assure une cohérence de la formation pour tous les publics (continuum de formation).

La mise en œuvre de la formation est réalisée à partir de différents comités opérationnels qui déclinent pour chaque métier les orientations données. En ce qui concerne les personnels de direction et les IEN 1^{er} degré, des comités de suivi départementaux accompagnent le bon déroulement de l'année de stage.



École
académique
de la formation
continue

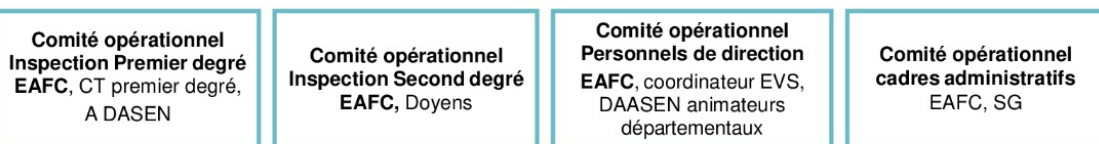


Organisation du pilotage de la formation des personnels d'encadrement

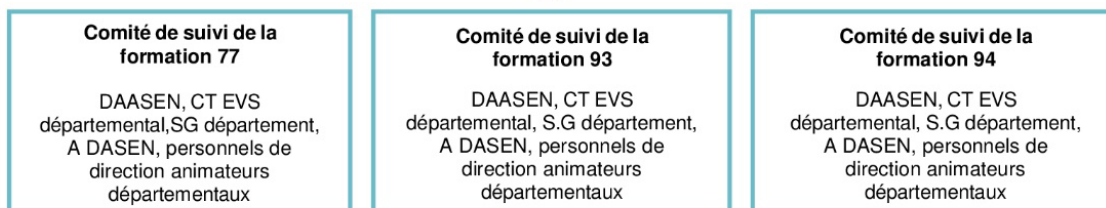
Conseil de l'École académique de la formation continue

Rectrice, SG et SGA DRH, DASEN, EAFC,
Doyens, coordinateur IPR EVS, CT premier degré, conseillers techniques (...)

Orientations stratégiques et maîtrise d'ouvrage



Maîtrise d'œuvre et responsabilité opérationnelle, évaluation de la formation



Suivi des stagiaires, opérationnalisation des formations départementalisées. Pour la formation des personnels de direction : animation du réseau des CER, lien avec les CEA

Vos interlocuteurs

→ En tant que personnel d'inspection

● Déléguée académique à la formation des personnels d'encadrement (DAFPE)

Sylvie Charbonnel
06 25 98 96 15
ce.dafpe-eafc@ac-creteil.fr

● École académique de la formation continue

Suivi pédagogique et organisationnel de la formation

Anne Morin
anne-marie.morin@ac-creteil.fr
01 57 02 67 82

Suivi administratif (convocations, etc.)

Karine Montecchi
karine.montecchi@ac-creteil.fr
01 57 02 65 40

● Pour le 1^{er} degré

Directeurs académiques des services de l'éducation nationale

- **Seine-et-Marne (77)**
Valérie Debuchy
- **Seine-Saint-Denis (93)**
Antoine Chaleix
- **Val-de-Marne (94)**
Anne-Marie Bazzo

IEN adjoints

- **Seine-et-Marne (77)**
Gilles Bousquet
gilles.bousquet@ac-creteil.fr
- **Seine-Saint-Denis (93)**
Alexandre Tobaty
alexandre.tobaty1@ac-creteil.fr
- **Val-de-Marne (94)**
Elisabeth Lorin
elisabeth.lorin@ac-creteil.fr

Conseillère technique du 1^{er} degré

Isabelle Del Bianco
isabelle.del-bianco@ac-creteil.fr

● Pour le 2^d degré

Doyen des IA-IPR

Charles Naïm
01 57 02 68 47 (secrétariat)
charles.naim@ac-creteil.fr

Doyen des IEN ET/EG

Charles Kaoua
01 57 02 68 57 / 68 58 (secrétariat)
charles.kaoua@ac-creteil.fr

➔ En tant que personnel de direction

● Déléguée académique à la formation des personnels d'encadrement (DAFPE)

Sylvie Charbonnel : 06 25 98 96 15

ce.dafpe-eafc@ac-creteil.fr

● École académique de la formation continue

Suivi pédagogique et organisationnel de la formation

Sandrine Gueber

01 57 02 67 92

sandrine.gueber@ac-creteil.fr

Suivi administratif (convocations, etc.)

Karine Montecchi

01 57 02 65 40

karine.montecchi@ac-creteil.fr

● Conseiller technique (CT) de la rectrice pour les établissements et la vie scolaire (EVS)

Éric Metzdorff : 01 57 02 62 53

● DAASEN correspondants départementaux

77

- Fabien Audy : 01 64 41 26 08
- Philippe Picard : 01 64 41 27 27

93

- Franck Cutillas, Elisabeth Farina-Berlioz, Nathalie Kuehn, Nathalie Alcindor : 01 43 93 70 50

94

- Olivier Grezes, Olivier Lanez : 01 45 17 60 00

● CT EVS

77

Didier Piesse :
06 22 94 43 20

didier.piesse@ac-creteil.fr

93

Nicolas Menant

nicolas-cedric.menant@ac-creteil.fr

94

Géraldine Ramon :
06 79 05 84 84 / 01 45 17 62 45

geraldine.robert@ac-creteil.fr

● Personnels de direction animateurs départementaux

77

- Béatrice Caille, principale du collège Pierre-Wecznerka à Chelles : 01 60 37 58 71
beatrice.caille@ac-creteil.fr

- Denis Cherrier, proviseur du lycée Étienne-Bezout à Nemours : 01 64 07 20 18
denis.cherrier@ac-creteil.fr

- Laurent Deprez, proviseur du lycée Antonin-Carême à Savigny-le-Temple : 01 64 41 92 93
laurent.deprez@ac-creteil.fr

93

- Cyblèle Rusé, proviseure du lycée Charles-de-Gaulle à Rosny-sous-Bois
06 81 01 88 89
cybele.ruse@ac-creteil.fr
- Régis Gallerand, proviseur du lycée Jacques-Brel à La Courneuve
06 64 74 41 86
regis.gallerand@ac-creteil.fr
- Chantal Pophillat, principale du collège Jean-Jacques-Rousseau
au Pré-Saint-Gervais
06 81 85 29 05
chantal.pophillat@ac-creteil.fr

94

- Sabine Pepinster, directrice de l'Erea François-Cavanna à Nogent-sur-Marne
06 76 05 87 01
sabine.pepinster@ac-creteil.fr
- David Falguera, proviseur du lycée Armand-Guillaumin à Orly
01 48 53 60 00
david.falguera@ac-creteil.fr

➔ Autres informations

● Cabinet du recteur

Directeur de cabinet

Madjid Ouriachi
Tél : 01 57 02 62 43
ce.dircab@ac-creteil.fr

● Secrétariat général

Secrétaire général d'académie

Mehdi Cherfi
01 57 02 62 60
ce.sg@ac-creteil.fr

Secrétaire général adjoint Directeur des relations et des ressources humaines

David Beraha
01 57 02 62 77
ce.drh@ac-creteil.fr

Secrétaire générale adjointe, en charge des politiques éducatives

Francette Dalle Mese
01 57 02 62 64

Secrétaire générale adjointe, en charge du pilotage budgétaire et financier

Corinne Schittenhelm
01 57 02 62 64

Secrétaire général adjoint, en charge de la modernisation, de l'informatique et de l'immobilier

Vincent Benavent
01 57 02 62 60

● **Division de l'accompagnement social et médical (Dasem)**

Coralie Bouet-Lahouette, cheffe de division
01 57 02 62 75
ce.dasem@ac-creteil.fr

● **Directrice de l'École académique de la formation continue**

Marie-Laure De Bue
06 33 89 08 43
ce.eafc@ac-creteil.fr

● **Responsable de la formation continue du 2^d degré**

Françoise Schiano Di Lombo
01 57 02 67 80 / 06 78 17 86 43
ce.eafc@ac-creteil.fr francoise.schiano-di-lombo@ac-creteil.fr

● **Pôle de prospective et de performance (PAPP)**

Yannick Lambolez, cheffe de pôle
01 57 02 66 40
ce.papp@ac-creteil.fr

● **Service juridique**

Eva Hong-Bauvert, cheffe de division
01 57 02 63 40
ce.sj@ac-creteil.fr

● **Division des personnels ATSS et d'encadrement (DPAE)**

Anne Tanguy, cheffe de division
01 57 02 61 71
ce.dap@ac-creteil.fr

● **Bureau des personnels d'inspection, de direction et d'encadrement (BPID)**

Michèle Mercier, cheffe de bureau
01 57 02 62 35
ce.bpid@ac-creteil.fr

● **Division des établissements (DE)**

Julien Lalive, chef de division
Tél : 01 57 02 64 51
ce.de@ac-creteil.fr

**Département de l'accompagnement
et du suivi des politiques éducatives
(DASPE)**

Camille Guibert, cheffe de département
01 57 02 64 56

ce.daspe@ac-creteil.fr

**Département de l'organisation
scolaire (DOS)**

Sandrine Bovard,
cheffe de département
01 57 02 64 97

ce.dos@ac-creteil.fr

● Division des personnels enseignants (DPE)

Fatima Filippin, cheffe de division

Tél : 01 57 02 60 31

ce.dpe@ac-creteil.fr

DPE 2 – Gestion des personnels non titulaires - remplacements - recrutements

Yamna Haddouche, cheffe de service

01 57 02 61 28

ce.dpe2@ac-creteil.fr

**DPE 5 – Gestion des disciplines littéraires : lettres modernes, classiques,
philosophie, histoire-géographie**

Denis Althaparro, chef de service

01 57 02 60 86

ce.dpe5@ac-creteil.fr

**DPE 6 – Gestion des disciplines artistiques et sportives : EPS, arts plastiques,
arts appliqués, musique**

Samira Tifraouine, cheffe de service

01 57 02 60 97

ce.dpe6@ac-creteil.fr

**DPE 7 – Gestion des disciplines techniques (SVT, biochimie, économie,
économie-gestion, SES, STI) et des CPE**

Cécile Capia-Cambounet, cheffe de service

01 57 02 61 06

ce.dpe7@ac-creteil.fr

DPE 8 – Gestion des disciplines de lycée professionnel, des PEGC

Marie-Françoise Desjardins, cheffe de service

01 57 02 61 18

ce.dpe8@ac-creteil.fr

DPE 10 – Gestion des mathématiques et sciences physiques et des psy-EN

Sylvie Troussel, cheffe de service

01 57 02 60 47

ce.dpe10@ac-creteil.fr

DPE 11 – Gestion des professeurs de langues vivantes et de documentation

Anouk Jacob-Kharat, cheffe de service

01 57 02 60 80

ce.dpe11@ac-creteil.fr

Convention de stage inspecteurs

La présente convention a pour objet de régler les rapports

Entre :

Le rectorat de l'académie de Créteil,
Sis 4 rue Georges Enesco, 94 010 Créteil cedex
Représenté par
Madame Julie Benetti, rectrice de l'académie de Créteil,
Ci-après dénommé « le rectorat »

D'une part

Et :

Sis.....

représenté par

Ci-après dénommé « le service d'accueil »

D'autre part

Pour l'organisation du stage effectué par les personnels d'inspection de l'académie de Créteil accomplissant leur formation initiale statutaire ci-après désignés.

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1

(L'organisme représenté par) ou le service d'accueil :

.....

accepte d'accueillir pour un stage d'étude :

Madame, Monsieur (*nom d'usage et prénom*).....

personnel d'inspection.

Ce stage aura une durée de 5 jours et se déroulera à la (aux) période(s) ci-après :

Du.....au.....

Il ne pourra pas être renouvelé.

ARTICLE 2

Pendant cette période, le stagiaire est rattaché administrativement au rectorat de Créteil.

ARTICLE 3

Durant son stage, le stagiaire est soumis aux prescriptions contenues dans le règlement intérieur du service d'accueil (présence, horaires, hygiène, sécurité,...).

En cas de manquement, le responsable de l'organisme pourra mettre fin au stage, sous réserve de prévenir le Recteur de l'académie de Créteil, avant le départ du stagiaire.

ARTICLE 4

Le stagiaire s'engage à respecter leur obligation de réserve pour ce qui concerne l'ensemble des informations auxquelles il aura accès durant son stage.

ARTICLE 5

Au cours du stage, le stagiaire ne peut prétendre à aucune rémunération de l'organisme.

Il continuera à percevoir son traitement et les prestations sociales auxquelles lui donne droit sa qualité d'inspecteur et de chef d'établissement stagiaire et à relever de la législation sur les accidents de service (article 34-2° alinéa 2 de la loi N°84-16 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique de l'État et circulaire N°74-328 du 16 sept 1974 relative aux accidents de service et du travail des fonctionnaires).

En cas d'accident survenant au stagiaire soit au cours de ce stage, soit au cours du trajet, le chef du service d'accueil s'engage à faire parvenir sans délai toutes les déclarations au rectorat (DAFOR, rectorat de Créteil, 4 rue Georges Enesco, 94010 Créteil cedex).

Enfin, la responsabilité civile du stagiaire en cas d'accident de nature à créer un préjudice aux tiers et notamment à l'organisme d'accueil,

est couverte par son adhésion à :(compagnie d'assurance).

ARTICLE 6

Sa responsabilité civile étant susceptible d'être engagée en raison d'accidents causés au stagiaire par des tiers ou par d'autres personnes de l'organisme, en raison de sa présence sur les lieux de travail, le responsable de l'organisme se couvrira contre les conséquences des accidents dont il pourrait être tenu pour responsable, en application de l'article 1384 du code civil soit en souscrivant une police d'assurance, soit, s'il a déjà souscrit un tel contrat, en avisant sa compagnie d'assurance de la présence temporaire d'un membre de l'Éducation nationale parmi son personnel.

ARTICLE 7

A la fin de cette période, le stagiaire participera à une demi-journée de restitution collective. La possibilité est donnée au responsable du service d'accueil d'y participer.

ARTICLE 8

Pendant la durée du stage, les frais de restauration et d'hébergement sont à la charge du stagiaire.

Le remboursement des frais de déplacements est possible uniquement si le stage est effectué en Ile de France. En effet, si le stage est effectué en province ou à l'étranger (hors accréditation ERASMUS +), les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration sont à votre charge

Fait à Le Le représentant de l'organisme (nom et qualité, cachet) :	Fait à Le Le stagiaire,
Fait à le Madame Julie Benetti, Rectrice de l'académie de Créteil ou son représentant	



JORF n°0145 du 14 juin 2020
texte n° 28

Arrêté du 27 mars 2020 relatif à la formation professionnelle statutaire et à l'affectation des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux et des inspecteurs de l'éducation nationale stagiaires

NOR: MENH2000902A

ELI: <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2020/3/27/MENH2000902A/jo/texte>

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse et le ministre de l'action et des comptes publics,
Vu le décret n° 90-675 du 18 juillet 1990 modifié portant statuts particuliers des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux et des inspecteurs de l'éducation nationale ;
Vu le décret n° 2007-1470 du 15 octobre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des fonctionnaires de l'Etat ;
Vu l'avis du comité technique ministériel de l'éducation nationale en date du 8 janvier 2020,
Arrêtent :

Article 1

La formation professionnelle statutaire des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux et des inspecteurs de l'éducation nationale stagiaires, recrutés par voie de concours, prévue aux articles 8 et 25 du décret du 18 juillet 1990 susvisé, a pour objet de permettre, en complément des parcours professionnels antérieurs, l'acquisition des compétences nécessaires à l'exercice des fonctions d'inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional et d'inspecteur de l'éducation nationale, ainsi que le développement de compétences transversales relatives à une culture commune d'encadrement.

Article 2

La formation statutaire préalable à la titularisation des personnels mentionnés à l'article 1er est organisée sur une période d'un an.

Cette formation, qui permet notamment une prise de responsabilité immédiate, alterne :

1° L'exercice effectif des fonctions d'inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional et d'inspecteur de l'éducation nationale, par l'accomplissement d'un stage en responsabilité dans l'académie d'affectation durant la période probatoire prévue aux articles 8 et 25 du décret du 18 juillet 1990 susvisé.

2° Des sessions de formation organisées par l'Institut des hautes études de l'éducation et de la formation et par les académies, d'une durée minimale de 154 heures complétées en tant que de besoin par des modules de formation complémentaires en tenant compte des parcours personnalisés de formation définis par les recteurs tels que mentionnés à l'article 3 du présent arrêté.

Ces sessions incluent des modules de formation en présentiel et des activités complémentaires à distance, notamment par le biais d'un parcours numérique.

Les contenus de la formation statutaire développés à l'Institut des hautes études de l'éducation et de la formation, en académie et au sein de la circonscription d'affectation s'inscrivent en complémentarité.

3° Un stage d'ouverture en entreprise ou au sein d'une entité externe au ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse ou la participation à une action de mobilité internationale d'une durée minimale de 30 heures fractionnable.

Article 3

Le stagiaire bénéficie d'un parcours personnalisé de formation défini au début de l'année de stage par le recteur, compte tenu des compétences acquises par le stagiaire dans ses fonctions antérieures.

Il s'engage à suivre le parcours de formation et à répondre aux exigences de la formation en termes d'assiduité et de productions.

Convention de stage Perdir

La présente convention a pour objet de régler les rapports

Entre :

Le rectorat de l'académie de Créteil,
Sis 4 rue Georges Enesco, 94 010 Créteil cedex
Représenté par
Madame Julie Benetti rectrice de l'académie de Créteil,
Ci-après dénommé « le rectorat »

D'une part

Et :

Sis.....

représenté par

Ci-après dénommé « le service d'accueil »

D'autre part

Pour l'organisation du stage effectué par les personnels de direction de l'académie de Créteil accomplissant leur formation initiale statutaire ci-après désignés.

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1

(L'organisme représenté par) ou le service d'accueil :

.....

accepte d'accueillir pour un stage d'étude :

Madame, Monsieur (*nom d'usage et prénom*).....
personnel de direction.

Ce stage aura une durée de 5 jours et se déroulera à la (aux) période(s) ci-après :

Du.....au.....

Il ne pourra pas être renouvelé.

ARTICLE 2

Pendant cette période, le stagiaire est rattaché administrativement au rectorat de Créteil.

ARTICLE 3

Durant son stage, le stagiaire est soumis aux prescriptions contenues dans le règlement intérieur du service d'accueil (présence, horaires, hygiène, sécurité,...).

En cas de manquement, le responsable de l'organisme pourra mettre fin au stage, sous réserve de prévenir le Recteur de l'académie de Créteil, avant le départ du stagiaire.

ARTICLE 4

Le stagiaire s'engage à respecter leur obligation de réserve pour ce qui concerne l'ensemble des informations auxquelles il aura accès durant son stage.

ARTICLE 5

Au cours du stage, le stagiaire ne peut prétendre à aucune rémunération de l'organisme. Il continuera à percevoir son traitement et les prestations sociales auxquelles lui donne droit sa qualité de chef d'établissement stagiaire et à relever de la législation sur les accidents de service (article 34-2° alinéa 2 de la loi N°84-16 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique de l'Etat et circulaire N°74-328 du 16 sept 1974 relative aux accidents de service et du travail des fonctionnaires).

En cas d'accident survenant au stagiaire soit au cours de ce stage, soit au cours du trajet, le chef du service d'accueil s'engage à faire parvenir sans délai toutes les déclarations au rectorat (DAFOR, rectorat de Créteil, 4 rue Georges Enesco, 94010 Créteil cedex). Enfin, la responsabilité civile du stagiaire en cas d'accident de nature à créer un préjudice aux tiers et notamment à l'organisme d'accueil,

est couverte par son adhésion à :(compagnie d'assurance).

ARTICLE 6

Sa responsabilité civile étant susceptible d'être engagée en raison d'accidents causés au stagiaire par des tiers ou par d'autres personnes de l'organisme, en raison de sa présence sur les lieux de travail, le responsable de l'organisme se couvrira contre les conséquences des accidents dont il pourrait être tenu pour responsable, en application de l'article 1384 du code civil soit en souscrivant une police d'assurance, soit, s'il a déjà souscrit un tel contrat, en avisant sa compagnie d'assurance de la présence temporaire d'un membre de l'Éducation nationale parmi son personnel.

ARTICLE 7

A la fin de cette période, le stagiaire participera à une demi-journée de restitution collective. La possibilité est donnée au responsable du service d'accueil d'y participer.

ARTICLE 8

Pendant la durée du stage, les frais de restauration et d'hébergement sont à la charge du stagiaire. Le remboursement des frais de déplacements est possible uniquement si le stage est effectué en Ile de France. En effet, si le stage est effectué en province ou à l'étranger (hors accréditation ERASMUS +), les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration sont à votre charge.

<p>Fait à</p> <p>Le</p> <p>Le représentant de l'organisme (nom et qualité, cachet) :</p>	<p>Fait à</p> <p>Le</p> <p>Le stagiaire,</p>
<p>Fait à</p> <p>Le</p> <p>Le chef d'établissement d'accueil (nom et qualité, cachet) :</p>	<p>Fait à</p> <p>Le</p> <p>Madame Julie Benetti, Rectrice de l'académie de Créteil ou son représentant</p>



JORF n°0145 du 14 juin 2020
texte n° 27

Arrêté du 27 mars 2020 relatif à la formation professionnelle statutaire des personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de formation relevant du ministre de l'éducation nationale et à la formation d'adaptation à l'emploi des personnels détachés dans ce corps

NOR: MENH2000856A

ELI: <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2020/3/27/MENH2000856A/jo/texte>

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse et le ministre de l'action et des comptes publics,
Vu le décret n° 2001-1174 du 11 décembre 2001 modifié portant statut particulier du corps des personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de formation relevant du ministre de l'éducation nationale, notamment son article 9 ;
Vu le décret n° 2007-1470 du 15 octobre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des fonctionnaires de l'Etat ;
Vu l'avis du comité technique ministériel de l'éducation nationale en date du 8 janvier 2020,
Arrêtent :

Article 1

La formation professionnelle statutaire des personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de formation stagiaires, recrutés par voie de concours ou après inscription sur liste d'aptitude, prévue à l'article 9 du décret du 11 décembre 2001 susvisé, a pour objet de permettre l'acquisition de connaissances théoriques et pratiques nécessaires à l'exercice des fonctions définies à l'article 2 du même décret ainsi qu'à apporter la connaissance de l'environnement professionnel dans lequel ces fonctions s'exercent.
Cette formation prépare les personnels de direction à la mission de direction d'un établissement public local d'enseignement en qualité de représentant de l'Etat et d'organe exécutif de l'établissement.

Article 2

La formation statutaire préalable à la titularisation dans le corps des personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de formation est organisée sur une période d'un an.
Cette formation, destinée à permettre une prise de responsabilité immédiate, alterne :
1° L'exercice effectif des fonctions mentionnées à l'article 1er, par l'accomplissement d'un stage en responsabilité dans l'établissement d'affectation durant la période probatoire prévue à l'article 9 du décret du 11 décembre 2001 susvisé. Le chef d'établissement d'accueil est en charge de la formation durant cette période.
2° Des sessions de formation organisées par l'Institut des hautes études de l'éducation et de la formation et par les académies, d'une durée minimale de 154 heures complétées en tant que de besoin par des modules de formation complémentaires en tenant compte des parcours personnalisés de formation définis par les recteurs tels que mentionnés à l'article 3 du présent arrêté.
Ces sessions incluent des modules de formation en présentiel et des activités complémentaires à distance, notamment par le biais d'un parcours numérique.
Les contenus de la formation statutaire développés à l'Institut des hautes études de l'éducation et de la formation, en académie et au sein de l'établissement d'affectation s'inscrivent en complémentarité.
3° Un stage d'ouverture en entreprise ou au sein d'une entité externe au ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse ou la participation à une action de mobilité internationale d'une durée minimale de 30 heures fractionnable.

Article 3

Le stagiaire bénéficie d'un parcours personnalisé de formation défini au début de l'année de stage par le recteur, compte tenu des compétences acquises par le stagiaire dans ses fonctions antérieures.

 @accreteil

 facebook.fr/academie.creteil

 linkedin.com/company/academie-de-creteil/

 @academiecriteil

